



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Inspection générale
des Finances

N° 2005-M 030-01

Conseil général
des Mines

N° CGM/05/12

Contrôle général
Economique et Financier

RAPPORT

sur

la réingénierie de la statistique structurelle d'entreprise

Etabli par

Philip DANE
Inspecteur général
des Finances

Philippe FOLLENFANT
Ingénieur en chef
des Mines

Roland STUTZMANN
Contrôleur général
Economique et Financier

- JUILLET 2005 -

SOMMAIRE

RESUME	3
INTRODUCTION	7
1 – LA SITUATION DE DEPART DE LA STATISTIQUE STRUCTURELLE	8
1.1 – Un système fondé sur des instruments très divers	8
1.1.1 – Les sources administratives	8
1.1.2 – Les sources enquêtes	8
1.1.3 – Les systèmes de traitement des données	9
1.2 – Un système à la fois décentralisé et déconcentré	10
1.2.1 – La décentralisation sectorielle entre services statistiques ministériels (SSM)	10
1.2.2 – La déconcentration au sein de chaque SSM	11
1.2.3 – Récapitulation des moyens affectés à la statistique structurelle d'entreprise	11
1.3 – Un système qui atteint ses limites	13
1.3.1 – Un système qui a évolué depuis l'origine	13
1.3.2 – Un système qui n'est plus adapté aujourd'hui	13
1.3.3 – Le lancement du programme RESANE	14
2 – LES OBJECTIFS DE LA REINGENIERIE	15
2.1 – L'amélioration de la qualité	15
2.1.1 – Des évolutions qualitatives à cibler	15
2.1.2 – Des indicateurs qui doivent progresser	16
2.2 – La réduction des coûts	16
2.3 – L'enrichissement des tâches	17
3 – LES CHOIX STRATEGIQUES	18
3.1 – Utiliser au maximum les sources administratives	18
3.1.1 – L'orientation générale	18
3.1.2 – Les points d'application	18
3.2 – Raccourcir les délais	21
3.2.1 – La situation actuelle	21
3.2.2 – Les objectifs à retenir	22
3.3 – Tenir compte du caractère décentralisé du SSP	22
4 – LES CHOIX D'ORGANISATION	23
4.1 – La centralisation de certains processus actuels de l'EAE	23
4.1.1 – La situation actuelle : une décentralisation lourdement coordonnée	23
4.1.2 – Les variantes globales à écarter	23
4.1.3 – Vers une décentralisation modulée selon les processus	23
4.2 – Un meilleur partage des rôles entre les différentes enquêtes	25
4.2.1 – Entre EAE et enquêtes de branche	25
4.2.2 – Entre EAE et enquêtes thématiques	26
4.3 – La fusion des traitements successifs	26
4.3.1 – Les avantages d'une fusion EAE – SUSE – SIE	26
4.3.2 – Des exigences nouvelles de coordination	27
4.4 – Vers une désectorialisation et une polyvalence accrues des composantes du SSP	27

5 – LES CHOIX TECHNIQUES	29
5.1 – Les unités statistiques	29
5.1.1 – La nécessité de compléter l’approche de base fondée sur l’entreprise	29
5.1.2 – Le recensement des groupes	30
5.1.3 – Le développement du profilage	31
5.1.4 – L’urgence d’un cadrage opérationnel	32
5.2 – La définition des échantillons	33
5.2.1 – La situation actuelle des EAE	33
5.2.2 – Les perspectives	34
5.3 – Les modalités de collecte	34
5.4 – Les traitements automatiques	35
5.4.1 – Le contrôle de la qualité des données collectées	35
5.4.2 – L’appariement des données issues de différentes sources	36
5.5 – Les traitements manuels assurés par les gestionnaires	37
5.5.1 – Les écarts de charge entre services	37
5.5.2 – L’évolution de l’organisation des tâches	37
6 – PERSPECTIVES	39
6.1 – Le calendrier de mise en œuvre	39
6.2 – Les gains de productivité envisageables	39
6.2.1 – Les aspects spécifiques aux EAE	40
6.2.2 – Les effets sur les autres composantes de la statistique structurelle	41
6.2.3 – Les effets généraux sur l’organisation des tâches	42
6.2.4 – L’impact global	42
ANNEXES	43
1 - Termes de référence de la mission	44
2 – Liste des personnes rencontrées	46
3 – Tableau d’ensemble de la statistique structurelle	49
4 – Plan de sondage des EAE	53

RESUME

Dans le cadre de la troisième vague des chantiers de réingénierie, le Secrétariat général du MINEFI a décidé, sur proposition de la Direction générale de l'INSEE, de lancer une étude sur la statistique d'entreprise, qui a débuté fin avril 2005.

Les trois réingénieurs désignés ont souhaité organiser leur mission de telle sorte qu'elle puisse s'insérer au mieux dans la démarche moyen terme (2006-2010) engagée par l'INSEE.

Le *champ de l'étude* a été circonscrit à la statistique *structurelle*, sur laquelle l'INSEE a décidé de concentrer ses efforts. A la différence des statistiques conjoncturelles (mensuelles ou trimestrielles), les données structurelles ont une périodicité plus faible (annuelle le plus souvent), mais elles offrent une image plus approfondie (comptes de résultat, bilans, données sectorielles spécifiques, structure secteurs / branches...).

En termes de *calendrier*, l'Institut a lancé un programme de Refonte de la Statistique Annuelle d'Entreprise (RESANE), qui a démarré en janvier 2005, soit près de trois mois avant la présente mission.

Soucieux de faire en sorte que la réingénierie externe puisse se situer, autant que possible, en amont des travaux internes aux services concernés, les membres de la mission ont décidé de concentrer leur intervention dans le temps, et de remettre leurs conclusions avant les décisions que le Comité directeur de l'INSEE doit arrêter, au début de l'automne.

Le rapport de la mission a donc été conçu comme *un document d'orientation stratégique*, qui prend parti sur les options de base qui s'imposent, et dont les préconisations deviennent plus ouvertes au fur et à mesure que l'on s'avance dans le détail technique des décisions qui devront être prises.

Après avoir rappelé la situation de départ (1) et les objectifs de la réingénierie (2), le rapport présente donc successivement les données des choix stratégiques (3), des choix d'organisation (4) et des choix techniques (5), avant d'esquisser les perspectives de calendrier et de gains de productivité (6).

1 - La mission a commencé par faire ***le recensement des moyens directement affectés à la statistique structurelle d'entreprise***, qui représentent 290 ETP.

L'essentiel (240 ETP) correspond aux enquêtes réalisées par six services sectoriels relevant de l'INSEE (pour le commerce et les services), ainsi que de trois services statistiques ministériels ou SSM (le SESSI pour l'industrie, le SCEES pour les IAA, le SESP pour les transports et la construction). Les plus importantes sont les enquêtes annuelles d'entreprise ou EAE (150.000 questionnaires par an, 150 ETP). D'autres enquêtes, qui ne sont pas comprises dans le périmètre du programme RESANE, contribuent également à la statistique structurelle, telles que les enquêtes annuelles de branche et les enquêtes thématiques (70.000 questionnaires, 90 ETP).

A cela s'ajoutent près de 50 ETP localisés à l'INSEE et affectés aux systèmes de traitement, qui permettent notamment de confronter les données issues de sources fiscales avec les résultats d'enquêtes (SUSE, SIE), ainsi qu'à l'enquête sur les liaisons financières au sein des groupes (LIFI).

2 – En ce qui concerne *les objectifs*, l'équipe de réingénierie est en accord avec le principe de RESANE, à savoir qu'il ne faut pas seulement rechercher des économies de moyens, mais qu'il faut également viser une amélioration forte de la qualité des produits :

L'amélioration de *la qualité* est primordiale pour remédier au vieillissement du système actuel (qui n'a pas été rénové depuis 10 ans) et pour disposer d'une statistique mieux adaptée aux exigences actuelles en termes de délais de production et de fiabilité des variables collectées. Il y a aussi un saut méthodologique à réaliser en complétant les traitements traditionnels, fondés sur l'unité légale "entreprise", par une approche des groupes, considérés comme des entités autonomes.

Les objectifs de *productivité* doivent permettre à la fois de financer les améliorations qualitatives, et de dégager un gain net de moyens pour l'Etat. Il convient donc d'envisager des réformes qui soient susceptibles de déboucher sur des gains de productivité substantiels, et non pas seulement tendanciels.

3 - Pour atteindre ces objectifs, trois *choix stratégiques* doivent être retenus.

Il faut d'abord *recourir aussi largement que possible aux sources administratives* (fiscales, sociales, douanières), ce qui permettra de faire l'économie de nombreuses variables actuellement collectées par enquêtes papier.

Les données d'origine administrative sont certes souvent moins commodes d'emploi que celles qui proviennent d'une enquête ad hoc. Néanmoins, il appartient aux statisticiens de définir les méthodes permettant de "faire avec".

En ce sens, les contacts avec les différents services de la DGI et de l'INSEE, ont fait apparaître que, au delà de la routine des échanges de données, il n'y avait pas vraiment de dialogue stratégique entre les deux parties. La mission souhaite donc une relance des échanges et elle a organisé une réunion des principaux acteurs concernés des deux côtés.

Le second choix stratégique est de *s'imposer des délais raccourcis* par rapport aux pratiques actuelles, où les résultats d'une année n ne sont disponibles qu'en $n+2$ (dans cinq des six secteurs), et où les obligations communautaires sont mal respectées.

Un tel choix pose des difficultés, notamment lorsqu'il s'agit de produire des résultats provisoires agrégés dès le milieu de l'année $n+1$. Mais il convient que, là aussi, les services acceptent de "faire avec", et d'imaginer les solutions nécessaires, telles que l'utilisation de sources administratives différentes en fonction des échéances (par exemple, TVA et URSSAF pour le 1^{er} semestre, et BIC et DADS au 2nd).

La troisième orientation de base est de *tenir compte du caractère décentralisé du système statistique public français*. En pratique, cela signifie que, même si la recherche de gains de productivité peut entraîner certaines recentralisations, il faut que les SSM continuent à être associés à la définition des diverses composantes de la statistique structurelle d'entreprise, et qu'ils conservent la possibilité d'accès aux données individuelles échantillonnées.

4 - Dès lors que l'on a pris parti sur les orientations stratégiques, plusieurs questions se posent en matière de *choix d'organisation*.

La question de *la centralisation de certains processus* a été examinée. La situation actuelle représente un système hybride, encore décentralisé, mais avec une coordination très lourde entre les six services sectoriels, qui freine notamment les adaptations nécessaires.

La concertation à laquelle la mission a participé a fait apparaître la nécessité de traiter différemment les divers processus à l'œuvre, avec :

- une centralisation pour certains d'entre eux, notamment le traitement des variables qui seront désormais issues de sources administratives ;
- le maintien de la décentralisation pour les processus qui comportent le plus de synergies avec les compétences des SSM (comme la ventilation par branche du chiffre d'affaires, ou les volets sectoriels des enquêtes) ;
- une possibilité de délégation de la part de certains SSM soumis à de fortes contraintes d'effectifs, comme le SCEES et le SESP ;
- au total, en pratique, la réalisation des enquêtes remplaçant les EAE ne relèverait plus que de deux organismes (INSEE, SESSI), ce qui faciliterait d'autant la coordination et l'adaptation du système.

Un meilleur *partage des rôles entre les différents types d'enquêtes* est également souhaitable. En particulier, pour les variables actuellement collectées dans le cadre des EAE et qui ne peuvent être obtenues par source administrative, des allègements doivent être recherchés par une synergie accrue avec les enquêtes de branche et avec les enquêtes thématiques.

La *fusion des traitements successifs réalisés dans les EAE, dans SUSE et dans le SIE*, doit permettre de réduire le nombre d'interventions des gestionnaires sur le même dossier d'entreprise. Elle exigera toutefois la mise en place d'un nouvel instrument de coordination, sous la forme d'un *répertoire statistique* visant à répertorier, pour chaque unité, les divers processus utilisés (enquête ou source administrative, mise en oeuvre centralisée ou décentralisée).

La mission relève, à travers ces orientations, la nécessité d'*aller vers une déssectorialisation et une polyvalence accrues des composantes du système statistique public*. Il faut trouver une organisation du travail plus souple entre l'INSEE et les différents SSM, qui s'inspire de ce que l'INSEE a fait, à titre interne, avec ses pôles de compétences régionaux.

5 - Après les grandes options stratégiques et les questions d'organisation, la mission a examiné les données des principaux *choix techniques* qui devront être faits dans les divers aspects qui définissent une enquête.

S'agissant du *choix des unités statistiques*, la principale question concerne *la prise en compte des groupes d'entreprises*. Contrairement aux autres domaines du programme RESANE, pour lesquels la réflexion opérationnelle a été engagée peu ou prou dès le début 2005, cet aspect a été renvoyé à un groupe de travail du CNIS, qui doit rendre ses conclusions à fin 2006.

La mission de réingénierie souhaite souligner que, vu l'urgence du problème, ce dispositif d'étude doit être rapidement accompagné par un cadrage plus opérationnel. La réflexion sur les concepts doit être éclairée par un ordre de grandeur du nombre d'unités que l'on saura traiter, compte tenu des moyens et des sources disponibles.

Dans cette perspective, une nouvelle "enquête annuelle de *groupe*" devrait porter sur un objectif bien plus réduit que celui de l'opération LIFI de l'INSEE (12.600 groupes et 94.000

entreprises), et correspondant au maximum au champ de compétence de la DGE – DGI (700 groupes et 29.000 entreprises). LIFI pourrait donc être remplacé par des données issues de la DGI.

La *détermination des échantillons* et les modalités de *collecte des réponses* doivent également être modernisées.

En ce qui concerne les *traitements automatiques des données*, la mission souligne l'importance de mettre en place des procédures plus faciles à ajuster, de manière à éviter les taux excessifs de signalement constatés. Les initiatives prises en vue d'une plus grande sélectivité des contrôles doivent également être amplifiées.

Enfin, pour ce qui est des *traitements assurés par les gestionnaires*, la mission a constaté que le nombre moyen de questionnaires gérés variait considérablement d'un service à l'autre (entre 800 et 1.700 par ETP). On observe également des différences dans l'organisation des tâches : à côté de la spécialisation sectorielle traditionnelle, se développent des modèles plus évolutifs, où l'approche métier est privilégiée. Ces différentes configurations montrent qu'il existe des marges de manœuvre appréciables pour aménager l'intervention des gestionnaires des futures EAE.

6 - A l'issue de la revue des principaux choix à faire, la mission a examiné ***les perspectives de la réingénierie***, en termes de calendrier de mise en œuvre, ainsi que de gains de productivité envisageables.

Le calendrier du programme RESANE retient des échéances s'étageant entre 2007 et 2010, soit plus de dix ans après la mise en place de la dernière génération d'EAE. A cet égard, il importe de définir des étapes intermédiaires et, surtout, de concevoir un système plus évolutif. Quelle que soit la complexité - réelle - des systèmes mis en œuvre, on ne peut plus se permettre de figer encore totalement les choses pour une décennie.

L'évaluation de *l'impact sur les moyens* est encore difficile, car nombre de points restent à préciser. Néanmoins, dans la mesure où les options majeures évoquées précédemment peuvent être considérées comme acquises, on peut essayer de synthétiser leur l'impact sur les différentes composantes du système de statistique structurelle d'entreprise.

Au vu des informations qu'elle a pu recueillir auprès des responsables du programme RESANE et des différents services sectoriels, la mission considère comme plausible une réduction de l'ordre de 50% des moyens affectés au périmètre de RESANE.

Il faut souligner qu'il ne s'agit là que de gains *potentiels*, dont la réalisation concrète sera largement conditionnée par la capacité à former et à requalifier les personnels concernés, et à les associer pleinement à la réingénierie dans le cadre du dialogue social.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la troisième vague des chantiers de réingénierie, le Secrétariat général du MINEFI a décidé, sur proposition de la Direction générale de l'INSEE, de lancer une étude sur la statistique d'entreprise, dont les termes de référence figurent en annexe 1.

Cette étude, qui a démarré fin avril 2005, a été confiée à une équipe de trois réingénieurs. Les investigations effectuées, qui ont permis de rencontrer une cinquantaine d'interlocuteurs (cf. liste en annexe 2), ont été menées en mai et juin.

Dès le début de la mission, les réingénieurs ont eu le souci de préciser à la fois le champ de leur intervention, ainsi que l'insertion de celle-ci dans le processus de réforme interne de l'INSEE.

En ce qui concerne *le champ de l'étude*, la statistique d'entreprise se subdivise en deux domaines :

- la statistique conjoncturelle, qui porte sur des données infra annuelles (mensuelles ou trimestrielles) telles que la production, les prix, les intentions d'investir... ; au delà des demandes nationales, la définition des produits de la statistique conjoncturelle résulte largement d'un règlement européen dit « STS » (pour *Short Term Statistics*) ;
- la statistique structurelle, qui est de périodicité plus faible (annuelle, voire pluriannuelle), mais qui offre une image plus approfondie de l'activité des entreprises (comptes de résultat, bilans, données sectorielles spécifiques...) ; ce domaine relève d'un règlement européen spécifique dit « SBS » (pour *Structural Business Statistics*).

Dans sa campagne actuelle de réformes, l'INSEE a décidé de se concentrer sur les aspects structurels de la statistique d'entreprises, dont la réorganisation lui paraissait à la fois la plus nécessaire et la plus prometteuse. La mission a donc adapté le champ de son étude en conséquence.

L'insertion dans le processus de réforme interne à l'INSEE a été le second souci de la mission. En effet, dans le cadre de sa démarche moyen terme (2006-2010), l'Institut a lancé un programme de Refonte de la Statistique Annuelle d'Entreprise (RESANE), qui a démarré en janvier 2005, soit près de trois mois avant la présente mission.

Compte tenu de ce déphasage initial, les trois réingénieurs soussignés ont décidé de concentrer leur intervention dans le temps, de manière à ce que la réingénierie externe puisse se situer, autant que possible, en amont des travaux internes aux services concernés¹.

Le présent rapport a donc été conçu comme *un document d'orientation stratégique*, qui prend parti sur les choix de base qui s'imposent, et dont les préconisations deviennent plus ouvertes au fur et à mesure que l'on s'avance dans le détail des décisions qui devront être prises.

Après avoir rappelé la situation de départ (1) et les objectifs de la réingénierie (2), on présentera donc successivement les données des choix stratégiques (3), des choix d'organisation (4) et des choix techniques (5), avant d'esquisser les perspectives de calendrier et de gains de productivité (6).

¹ Ils ont notamment souhaité que leurs conclusions puissent être disponibles pour les décisions que le Comité directeur de l'INSEE doit arrêter au début de l'automne, à l'issue de la phase préparatoire de réflexion et de concertation menée en interne.

1 – LA SITUATION DE DEPART DE LA STATISTIQUE STRUCTURELLE

La statistique structurelle d'entreprise constitue un système complexe, du fait à la fois de la diversité des instruments mis en œuvre, et de la pluralité des services impliqués.

1.1 – UN SYSTEME FONDE SUR DES INSTRUMENTS TRES DIVERS

Comme tout système statistique moderne, la statistique structurelle d'entreprise met en jeu un ensemble très diversifié de sources et de processus de traitements. Dans le champ de la présente étude, il faut citer trois éléments.

1.1.1 – Les sources administratives

Dans l'organisation actuelle, il s'agit essentiellement de la source fiscale. Les fichiers reprenant les informations des liasses de déclarations de résultats (IS, BIC, BNC, BA) sont transmises systématiquement à l'INSEE par la DGI, en plusieurs vagues successives, au fur et à mesure de la réception des déclarations correspondantes.

1.1.2 - Les enquêtes

Les enquêtes restent la base du système. Dans la mesure où elles s'adressent à des professionnels, et où les questionnaires sont souvent assez lourds, elles s'effectuent, dans la quasi totalité des cas sous forme de questionnaire papier transmis par voie postale.

On peut distinguer :

- *Les enquêtes annuelles de branche (EAB)*

Elles portent essentiellement sur la production et s'inscrivent dans le prolongement des enquêtes mensuelles ou trimestrielles de branche menées dans certains secteurs. Les EAB menées directement par l'administration (hors celles qui sont déléguées à des organisations professionnelles agréées) représentent environ 20 000 questionnaires par an.

- *Les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE)*

Elles sont beaucoup plus détaillées, le nombre de variables allant de plusieurs dizaines à plusieurs centaines.

Les questionnaires sont très diversifiés, en fonction de trois paramètres principaux

- le secteur économique concerné ; comme on le verra ci-dessous, il y a 6 services responsables, qui conçoivent chacun leurs questionnaires ;
- au sein de chaque secteur économique sont distingué des sous secteurs (« secteurs de collecte »), correspondant à des familles homogènes d'activités, pour lesquelles les questionnaires sont adaptés aux caractéristiques spécifiques des entreprises concernées ; le commerce est ainsi divisé en 65 secteurs de collecte (42 pour les services) ;
- enfin, dans 4 des 6 secteurs, les variables demandées sont adaptées à la taille de l'entreprise ; à côté du questionnaire général, est prévu un questionnaire simplifié pour les plus petites unités ;
- au total, la plupart des questionnaires généraux comprennent plus de 200 variables, ce chiffre pouvant aller jusqu'à près de 400 pour le secteur construction ; les questionnaires simplifiés comportent environ un tiers de questions en moins.

Chaque type de questionnaire comprend un *tronc commun*, qui rassemble notamment les variables nécessaires à la comptabilité nationale (compte de résultat, ventilation du chiffre d'affaires par branche, modifications de structure, FBCF, analyse de certaines catégories dépenses...). A cela s'ajoute un *volet sectoriel*, très dépendant des préoccupations des professionnels et des responsables des politiques propres à chaque secteur.

Le nombre total de questionnaires papier diffusés dans le cadre des EAE est de l'ordre de 150 000. Si l'on ajoute à cela les petites entreprises échantillonnées, pour lesquelles, afin d'alléger la charge statistique, les données ne sont collectées, une année sur deux, qu'à partir des sources fiscales, on aboutit à un total de l'ordre de 200 000 données individuelles d'entreprises traitées dans le cadre des EAE.

- Les enquêtes thématiques

Il s'agit d'enquêtes portant sur des problématiques spécifiques qui ne sont pas traitées dans le cadre des EAE. Elles peuvent résulter d'une obligation européenne (consommations d'énergie ou dépenses pour l'environnement, dans l'industrie ; innovation ou NTIC, pour l'ensemble des secteurs), ou d'initiatives nationales, de caractère intersectoriel (gestion de l'immatériel), ou sectoriel.

La taille des questionnaires est, dans l'ensemble, très inférieure à celle des EAE. De plus, les échantillons sont beaucoup plus légers et la périodicité parfois plus faible (biannuelle ou irrégulière).

Au total, en combinant les critères de nombre de questionnaire, de nombre de variables, et de fréquence, il apparaît que ***ce sont les EAE qui constituent la composante majeure des enquêtes structurelles d'entreprise.***

Dans la liste des sources contribuant à la statistique structurelle d'entreprise, il convient également de citer *l'enquête sur les liaisons financières (LIFI)*, qui a pour but de reconstituer le périmètre des groupes d'entreprises (26 000 questionnaires).

1.1.3 - Les systèmes de traitement des données

Les résultats des EAE sont intégrés à deux principaux systèmes de traitement, qui s'insèrent dans la chaîne d'élaboration des comptes nationaux.

- Le système unifié de statistique d'entreprise (SUSE)

L'objectif de SUSE est de faire la synthèse des données provenant, d'une part des sources fiscales (qui portent sur 3 millions d'entreprises relevant des divers régimes BIC, BNC ou BA) et, d'autre part, des enquêtes EAE. Pour chaque entreprise, l'appariement s'effectue sur la base du numéro d'identification du répertoire SIRENE.

Les traitements sont différenciés en fonction de l'importance des entreprises :

- 110 000 entreprises (représentant 5% de l'effectif total, mais 80% du chiffre d'affaires et de l'emploi), constituent ainsi la « base » SUSE, qui fait l'objet d'un traitement individualisé, assuré manuellement par une équipe de gestionnaires².
- le complément (soit plus de 2 millions d'entreprises), qui constitue le « hors base SUSE », est traité de manière automatique.

² Il s'agit des entreprises assujetties aux régimes IS-BRN ou BIC-BRN, et qui répondent à au moins l'un des 3 critères suivants : CA HT \geq 5 M€, ou effectif \geq 20, ou total bilan \geq 15 M€.

Il faut noter que, sur les 110 000 entreprises de la base SUSE, seules 70 000 correspondent au champ de l'EAE³. En d'autres termes, sur 150 000 entreprises enquêtées, les données ne sont pas reprises sous forme individuelle, dans le processus d'élaboration des comptes nationaux, pour 80 000 d'entre elles.

- Le système intermédiaire d'entreprise (SIE)

Le SIE constitue l'étape suivante dans la préparation des données pour la comptabilité nationale. Il assure notamment la transformation des comptes d'entreprise, utilisés jusque là, en concepts opérationnels pour les comptes nationaux. C'est également dans ce cadre que les responsables secteurs-produits (RSP) examinent et valident les statistiques agrégées de branche (les traitements précédents, dans l'exploitation des EAE et dans SUSE, ayant privilégié une optique par secteur). Enfin, pour permettre de cerner précisément les variations d'une année à l'autre, est isolé un fichier « champ constant », rassemblant les entreprises présentes en n et en n-1, qui correspond à environ 90 000 entreprises de la base, sur les 110 000 évoquées précédemment.

1.2 – UN SYSTEME A LA FOIS DECENTRALISE ET DECONCENTRE

1.2.1 – La décentralisation sectorielle entre services statistiques ministériels (SSM)

Comme dans les autres grands pays, le système statistique public français est décentralisé. En France, la décentralisation est organisée selon une logique sectorielle⁴ : chaque ministère est en principe responsable de la production des statistiques relevant de son domaine de compétence. Ce principe répond au souci d'assurer la proximité avec les professionnels et avec les responsables des politiques sectorielles concernées.

Une telle organisation se traduit par l'existence, aux cotés de l'institut national de statistique (qui est le pivot du système), de services de statistiques ministériels (SSM) qui entrent dans le cadre de la loi de 1951 sur le traitement des données statistiques.

En ce qui concerne la statistique structurelle d'entreprise, 6 secteurs sont traités selon la répartition suivante⁵ :

- l'industrie relève de la compétence du Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (SESSI) au sein du ministère de l'Industrie ;
- les industries agro-alimentaires relèvent de la compétence du Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES), au sein du ministère de l'Agriculture ;
- les transports et la construction relèvent de la compétence du Service Economie, Statistique et Prospective (SESP), au sein du ministère de l'Equipeement ;
- enfin, pour les secteurs du commerce et des services, la fonction statistique ne relève pas du ministère de tutelle, mais de l'INSEE lui-même.

³ L'écart provenant notamment du secteur financier, qui n'est pas dans le champ des enquêtes EAE.

⁴ Dans d'autres pays comparables, la décentralisation est fondée sur une logique géographique. Tel est notamment le cas de l'Allemagne, ou de l'Italie. Aux Etats-Unis, c'est la décentralisation sectorielle qui prévaut. Cf. le rapport d'analyse comparative internationale de l'INSEE réalisé par l'IGF en 2004.

⁵ Il faut rappeler que la statistique structurelle d'entreprise étudiée ici ne couvre pas l'ensemble du champ économique, et notamment pas le secteur financier et l'agriculture (hors IAA).

1.2.2 -La déconcentration au sein de chaque SSM

Dans le système français, l'absence de décentralisation régionale est en partie compensée par une forte déconcentration territoriale.

En ce qui concerne la statistique structurelle d'entreprise :

- au SESSI (industrie), le traitement des enquêtes est assuré par le Centre d'Etudes Statistiques de Caen (160 personnes, dont 120 affectées à la production statistique) ;
- au SCEES (agriculture), le traitement des enquêtes relatives aux IAA est assuré par la sous direction compétente, implantée à Toulouse (29 personnes) ;
- à l'INSEE, la majeure partie de la statistique structurelle d'entreprise relève de 4 pôles implantés en direction régionale : enquêtes commerce (48 agents à Toulouse), enquêtes services (66 agents à Nantes), SUSE (15 agents également à Nantes), LIFI (21 agents à Poitiers).

1.2.3 – Récapitulation des moyens affectés à la statistique structurelle d'entreprise

Les moyens participant directement à la statistique structurelle d'entreprise sont récapitulés au tableau 1. Il faut préciser qu'il ne s'agit que d'une optique de coûts directs. Ces chiffres n'incluent pas les charges correspondant aux directions générales ou aux services généraux, ni même, dans certains cas, les personnels participant à la conception ou à la méthodologie des enquêtes. Ainsi, dans le cas du SESSI, seuls ont été pris en compte les effectifs affectés à la production au CES de Caen (soit 120 personnes sur 160), mais non ceux relevant des diverses unités chargées de l'ingénierie et de la coordination statistique, de l'informatique, de la diffusion...

Au total, la charge de travail directement imputable à la statistique structurelle d'entreprise est de l'ordre de 290 agents équivalent temps plein (ETP).

Le traitement des enquêtes dans les SSM ou pôles sectoriels de l'INSEE en représente la majeure partie : 240 ETP, dont 150 pour les EAE.

Tableau 1 : Les moyens de la statistique structurelle (effectifs et questionnaires)

	SSM et pôles sectoriels							Hors SSM				TOTAL
	COMM	SERV	INDUST	IAA	TRANSP	CONSTR	Total SSM	LIFI	SUSE	SIE	Hors SSM	
EFFECTIFS (en ETP)												
Statistique structurelle	49,1	64,8	84,1	19,3	12,6	13,2	243,1	19,0	19,0	8,0	46,0	289,1
dont: hors gestionnaires	15,9	23,5	15,9	7,3	4,9	4,0	71,5					
dont: gestionnaires	33,3	41,3	68,2	9,5	7,7	9,2	169,2		12,0			
EAE	36,6	48,3	35,4	9,1	12,6	9,7	151,7					
dont: hors gestionnaires	10,6	17,4	6,7	4,5	4,9	2,7	46,8					
dont: gestionnaires	24,9	31,0	28,7	4,6	7,7	7,0	103,9					
Enquêtes annuelles de branche	0,0	0,0	10,6	5,9	0,0	0,0	16,5					
dont: hors gestionnaires	0,0	0,0	2,0	1,6	0,0	0,0	3,6					
dont: gestionnaires	0,0	0,0	8,6	4,3	0,0	0,0	12,9					
Enquêtes thématiques	12,3	16,5	38,1	4,3	0,0	3,5	74,7					
dont: hors gestionnaires	4,0	6,2	7,2	1,2	0,0	1,3	19,9					
dont: gestionnaires	8,3	10,3	30,9	3,1	0,0	2,2	54,8					
QUESTIONNAIRES (nombre de questionnaires papier)												
Statistique structurelle	48 890	65 500	78 810	18 100	11 200	14 350	213 850	26 000	0	0	26 000	239 850
EAE année moyenne	42 890	48 500	24 000	4 500	11 200	12 500	143 590					
<i>pm : année pleine</i>	<i>48 760</i>											
<i>pm : année creuse</i>	<i>37 020</i>											
<i>pm : nombre données individuelles</i> <i>(quest. papier + sources fiscales)</i>	<i>51 000</i>	<i>76 500</i>	<i>24 000</i>	<i>20 000</i>	<i>16 300</i>	<i>19 200</i>	<i>207 000</i>					
Enquêtes annuelles de branche	0	0	12 000	9 700	0	0	21 700					
Enquêtes thématiques	6 000	17 000	42 810	3 900	0	1 850	48 560					

1.3 – UN SYSTEME QUI ATTEINT SES LIMITES

1.3.1 – Un système qui a évolué depuis l'origine

L'organisation générale du système statistique d'entreprise (SSE) a été mise en place voici une trentaine d'années :

- du côté des sources administratives, l'accord DGI-INSEE de 1967 a permis aux statisticiens d'accéder aux données fiscales individuelles ; néanmoins, à l'époque, les délais de traitement, très importants, ne permettaient pas d'envisager une substitution de celles-ci aux données issues d'enquêtes ;
- du côté des enquêtes, la lourdeur d'un recensement industriel comme celui de 1962 a conduit, à développer, parallèlement aux traditionnelles enquêtes *de branche*, des enquêtes annuelles *d'entreprises* par sondage ; les EAE réalisées par les services ministériels ont ainsi progressivement couvert les différents secteurs de l'économie au début des années 70 ;
- en 1977, le système SUSE a été créé pour permettre de faire la synthèse de ces deux types de sources.

Depuis la première génération, apparue au début des années 70, les EAE ont été progressivement améliorées. Le système actuel correspond à la quatrième génération (dite « EAE4G »), qui a été conçue à partir de 1992 et est entrée en application en 1997.

En termes d'organisation⁶, le principal progrès apporté par l'EAE4G concerne la coordination des différentes enquêtes sectorielles, réalisée à plusieurs niveaux :

- les variables collectées, pour lesquelles un « tronc commun » a été imposé (tout en laissant aux SSM pleine liberté pour les variables du volet sectoriel) ;
- les traitements informatiques et statistiques, pour lesquels des outils communs ont été offerts aux SSM (langage de spécification d'enquêtes, dit LSE ; procédure de contrôle qualification redressement, dite CQR).

En dépit de cette coordination accrue, les EAE, qui constituent l'outil le plus important de la statistique structurelle d'entreprise, restent complètement décentralisées. Chaque SSM ou pôle sectoriel est entièrement responsable de la conception, de la collecte et du traitement des questionnaires. Il en va de même du choix de la taille des échantillons, qui est propre à chaque service, sans recherche d'optimisation collective des ressources entre les différents secteurs.

Cette décentralisation se manifeste par le fait qu'il n'existe aucun suivi d'ensemble du nombre de questionnaires ou de gestionnaires, que la mission a du s'efforcer de reconstituer par elle-même.

1.3.2 – Un système qui n'est plus adapté aujourd'hui

Le système actuel, rénové voici une dizaine d'années, souffre aujourd'hui de plusieurs critiques :

- trop coûteux, car il n'intègre pas les nouvelles possibilités offertes par les sources administratives, et notamment les progrès réalisés par la DGI dans les délais de transmission

⁶ Au delà de l'organisation, des progrès ont été réalisés dans d'autres domaines, tels que : l'allègement de la charge des répondants (mise en place de la « stratégie petites entreprises », consistant à n'enquêter les plus petites unités qu'une année sur deux) ; la prise en compte de problématiques émergentes (investissement immatériel, temps partiel...).

des liasses IS - BIC, qui permettent maintenant d'envisager une substitution aux comptes de résultat encore demandés aux entreprises dans le cadre des EAE ; il n'y a par ailleurs aucune synergie avec les autres données fiscales (TVA, TP), ou sociales ;

- trop lent car, dans plusieurs secteurs, les résultats définitifs ne sont pas encore disponibles avant la fin de l'année n+1, et car certains aspects du calendrier prévu par le règlement SBS ne sont pas respectés ;

- trop lourd, car la coordination renforcée instaurée dans le cadre de l'EAE4G a contraint les SSM à adopter des solutions informatiques parfois difficilement compatibles avec leurs propres schémas d'organisation ; les services sectoriels se trouvent ainsi confrontés aux exigences contradictoires de leur autonomie revendiquée, et de la nécessaire coordination de l'ensemble ;

- trop peu pertinent, car toujours fondé sur les unités statistiques traditionnelles (entreprises, établissements) considérées dans leur seule activité hexagonale, ce qui n'intègre pas les groupes d'entreprises et la multilocalisation de la production, qui constituent une dimension de plus en plus importante de la vie économique.

1.3.3 – Le lancement du programme RESANE par l'INSEE

Consciente du vieillissement du système actuel, la direction générale de l'INSEE a lancé, au début 2005, le programme RESANE (REfonte de la Statistique ANnuelle d'Entreprise). Dans le périmètre fixé, ce programme ne vise pas l'ensemble du champ de la statistique structurelle d'entreprise (il ne porte ni sur les enquêtes de branche, ni sur les enquêtes thématiques), mais il en couvre néanmoins l'essentiel (EAE, SUSE, SIE, LIFI notamment).

Dans l'organisation décentralisée du système français, la coordination de la statistique structurelle d'entreprise relève normalement du Comité directeur SSE, présidé par le Directeur des Statistiques d'Entreprises de l'INSEE, qui rassemble les responsables de tous les SSM concernés.

A cela s'ajoutent maintenant les instances spécifiques au programme RESANE : un comité directeur (également présidé par le Directeur des Statistiques d'Entreprises, avec les chefs des SSM producteurs), un comité de pilotage et un directeur du programme.

Dans ce contexte, la présente mission de réingénierie a pris connaissance des premières orientations définies pour RESANE, a rencontré les divers participants, et a assisté à 8 réunions de travail, au niveau du comité directeur, ou d'un comité ad hoc sur la définition des macroprocessus de traitement des données.

C'est sur la base de ces éléments qu'elle a souhaité formuler ses propres conclusions qui, tout en rejoignant en grande partie les préoccupations de RESANE, visent à resituer la problématique dans le cadre plus vaste de l'ensemble de la statistique structurelle d'entreprise.

2 – LES OBJECTIFS DE LA REINGENIERIE

L'équipe de réingénierie est en accord avec le principe de RESANE, à savoir qu'il ne faut pas seulement rechercher des gains de productivité, mais qu'il faut également viser une amélioration substantielle de la qualité des produits. En cela, il s'agit bien d'une *refonte*, et non pas seulement d'une *réingénierie* au sens strict.

2.1 - L'AMELIORATION DE LA QUALITE

Les utilisateurs du système de statistiques d'entreprises (SSE), qu'il s'agisse des pouvoirs publics ou des décideurs économiques et industriels, souhaitent disposer d'un produit fiable, pertinent et répondant à leurs préoccupations prioritaires, véritable outil d'aide à la décision. Or, à cet égard, des progrès sont nécessaires

2.1.1 - Des évolutions qualitatives à cibler

Comme on l'a vu dans le bref historique précédent, la définition de notre système de statistiques d'entreprise date du début des années 1970, et les évolutions depuis lors ont été pour l'essentiel de nature technique et se sont inscrites dans un cadre conceptuel plutôt fixe. Cela présente l'avantage de la reproductibilité année après année et de la précision de l'observation des données (voire de la minutie : on rappelle que cette définition est basée sur les unités SIRENE, dont le répertoire comporte jusqu'à 7 millions de référence- entreprises et établissements !)

Mais observe-t-on les « bonnes » données dans un cadre économique pertinent ?

De nouvelles thématiques sont apparues dans la vie des entreprises et le pilotage de l'économie nationale depuis une trentaine d'années. Citons (liste non exhaustive) : l'ouverture des marchés, l'internationalisation des grandes entreprises (voire des moyennes dans certains secteurs), le poids des systèmes et technologies de l'information, l'importance de l'innovation et de la recherche/développement dans la compétition internationale, les contraintes liées à la protection de l'environnement et à la consommation d'énergie...

La refonte du SSE doit, à notre sens, être l'occasion d'aller au delà d'un système existant traitant en détail des données de production et de leur ventilation fine, pour donner plus de place à ces questions (ce qui suppose d'en dégager par ailleurs...) et ainsi l'adapter au contexte économique actuel.

Par ailleurs, la concentration des acteurs dans de nombreux secteurs économiques, et le développement des stratégies, instruments et marchés financiers ont permis la création de *groupes d'entreprises*, dont les périmètres évoluent dans le temps. Ces entités économiques sont aujourd'hui les acteurs principaux de la globalisation : non seulement par leur activité commerciale « classique » (importations et exportations), mais aussi par la localisation trans-frontière de leurs centres de production et de recherche-développement.

Ces questions complexes sont actuellement mal appréhendées par le SSE qui a essentiellement comme bases de référence l'entreprise, en tant qu'unité légale, et l'activité économique sur le territoire national. Il faut néanmoins signaler les trois exercices récent - et méritoires, vu la difficulté du sujet- de « profilage » de groupes, définissant un ensemble d'unités légales dont le contour soit pertinent pour l'analyse économique (deux groupes industriels et un groupe de services).

Cette évolution partielle de l'unité statistique prise en compte, de l'entreprise « légale » vers le groupe, est nécessaire et constitue un objectif important de la réingénierie.

On peut aussi observer, a contrario, que certains objectifs de politique publique (reconversion industrielle, bassins d'emploi, pôles de compétitivité) peuvent justifier la prise en compte d'unités plus petites que l'entreprise, tel l'établissement et le site de production.

2.1.2 - Des indicateurs qui doivent progresser

La complexité croissante des données concernant les entreprises et leur structure et la nécessaire prise en compte de nouvelles thématiques prioritaires (cf. supra) justifient l'exigence d'une information plus ciblée dans les EAE : il faut privilégier **la qualité des variables renseignées** sur leur nombre et recentrer ces enquêtes sur ce qui leur est spécifique, plutôt que de (re)demandeur des informations comptables que les entreprises fournissent déjà dans d'autres cadres.

Ce recentrage peut aussi présenter un avantage au niveau des entreprises interrogées. Aujourd'hui, beaucoup de questionnaires sont remplis par un service généraliste, dans la majorité des cas comptable et financier : les données les plus intéressantes (spécifiques) ne sont pas les mieux renseignées. Le ciblage des questions et l'élagage de la plupart des données comptables devraient permettre une réponse par les services directement concernés, donc de meilleure qualité.

Ce recentrage et cette limitation quantitative des variables doivent également contribuer à **l'amélioration des délais** dans lesquels la statistique structurelle d'entreprise est disponible. Dans un monde économique en évolution rapide, cette question est essentielle pour les décideurs publics et privés. Il est dès lors difficile d'admettre et de laisser perdurer la situation actuelle où l'on ne respecte pas à cet égard les exigences européennes et où, dans un secteur important de l'économie nationale tel que les services, les premiers résultats concernant l'année n ne sont disponibles qu'en fin d'année n+1, les résultats définitifs ne l'étant qu'en juin n+2.

2.2 - LA REDUCTION DES COUTS

Cet aspect du problème est récurrent sur toutes les opérations de réingénierie, et il convient ici aussi de le prendre en compte, tout en en précisant bien les enjeux.

Pour les administrations, les gains de productivité doivent être envisagés en tenant compte d'une triple exigence :

- tout d'abord, ils doivent permettre de financer les améliorations nouvelles des productions de la statistique structurelle d'entreprise, qui s'imposent comme on l'a vu précédemment ;
- parallèlement, il faut veiller à ne pas dégrader la qualité et la pertinence globales du système actuel ; il y a sans doute des variables et des traitements qui peuvent être remis en cause ; mais il ne faut pas que la recherche de gains de productivité s'effectue en réduisant le nombre d'informations individuelles collectées, qui conditionne la fiabilité des analyses détaillées par secteur ou par zone ;
- enfin, il faut que, à l'issue du processus de refonte, on puisse dégager un gain net de moyens pour l'Etat.

Pour satisfaire à ces exigences, il convient donc d'envisager des réformes qui soient susceptibles de déboucher sur **des gains de productivité substantiels, et non pas tendanciels.**

La réduction des coûts *pour les entreprises répondantes* est également un objectif de la réingénierie, même si l'enjeu quantitatif peut apparaître limité. En 1996, une enquête du SESSI auprès des PMI de moins de 500 personnes indiquait que le traitement de l'ensemble des formulaires administratifs coûtait annuellement et en moyenne 15 000€ par entreprise, dont 15% pour les enquêtes statistiques. Les allègements opérés dans le cadre de la statistique structurelle ne concerneront qu'une partie de ces 15%.

Néanmoins, tout progrès est intéressant et l'allègement quantitatif des EAE comme le recours croissant à des formes plus modernes de collecte des réponses doivent y contribuer.

Tout en soulignant la nécessité d'alléger la charge de réponse, les interlocuteurs professionnels se montre d'abord intéressés par une amélioration des performances de l'appareil statistique, pour appréhender les mutations en cours.

Qu'il s'agisse des acteurs publics ou privés, il faut en effet être bien conscient qu'une décision erronée prise sur la base d'une statistique dégradée, voire fausse, peut avoir un impact considérable, et sans doute très supérieur au coût de production d'une information pertinente

2.3 – L'ENRICHISSEMENT DES TACHES

La réingénierie doit également veiller à l'incidence des nouveaux processus sur les conditions d'accomplissement des missions des personnels.

De ce point de vue, les réorientations envisagées, en allégeant les traitements matériels et en développant la synthèse de sources de nature différentes, devraient permettre un enrichissement et une diversification des travaux des agents participant à la statistique structurelle d'entreprise.

Cette évolution des tâches devra s'accompagner des actions de formation et de requalification nécessaires, qui conditionneront largement la réalisation effective des gains de productivité potentiels.

3 - LES CHOIX STRATEGIQUES

Pour atteindre les objectifs qui viennent d'être évoqués, et qui supposent des inflexions fortes par rapport aux pratiques actuelles, il faut commencer par fixer un certain nombre de lignes directrices majeures que l'on s'impose. Trois choix stratégiques peuvent ainsi être retenus :

- recourir aussi largement que possible aux sources administratives ;
- s'imposer des délais raccourcis ;
- tenir compte du caractère décentralisé du système statistique public français.

3.1 – UTILISER AU MAXIMUM LES SOURCES ADMINISTRATIVES

3.1.1 – L'orientation générale

Plusieurs informations aujourd'hui demandées dans les enquêtes annuelles d'entreprise sont en fait disponibles pour les pouvoirs publics via des sources administratives : liasses fiscales BIC/BNC, déclarations de TVA, déclarations annuelles de données sociales (DADS)...

Pour permettre les gains de productivité visés, tant en allègement de la charge de réponse des entreprises que de celle de traitement des services enquêteurs, il faut s'imposer comme contrainte forte l'utilisation de ces sources existantes. L'exigence (légitime) de maintien, voire d'amélioration, de la qualité statistique en résultant, doit être traitée au cas par cas, selon la source concernée, par un dialogue entre l'INSEE et la direction administrative concernée, et non pas servir de frein ou de justification à la mise en place d'une « cote mal taillée » (on en verra un exemple plus loin dans le cas des sources fiscales).

Concrètement, cela signifie de retirer de la liste des questions à poser aux entreprises toutes celles correspondant à des informations disponibles actuellement via des sources administratives.

Au delà des enquêtes, devront être également mobilisés pour l'exploitation de la statistique d'entreprise les fichiers de la DGI relatifs aux liens financiers (connaissance des groupes) et les publications auprès des greffes des tribunaux relatives aux restructurations.

Ce choix stratégique emporte d'autres avantages. Tout d'abord, comme nous l'avons évoqué dans l'énoncé des objectifs, il permet de mieux se consacrer aux volets spécifiques de l'EAE, qui constituent sa « valeur ajoutée » : ventilation du chiffre d'affaires par branches, volets sectoriels (commerce, BTP...), analyse fine de certaines catégories de dépenses.

Ensuite, il permet de s'affranchir du calendrier comptable, qui constituait souvent le « maillon faible » pour les délais. En particulier pour les sociétés cotées, donc les plus grosses, les données comptables n'étaient communiquées qu'à la fin du printemps, après passage en assemblée générale des actionnaires. La déconnection envisagée entre sources administratives et réponses spécifiques à l'enquête renouvée permettra une disponibilité plus rapide de ces dernières.

3.1.2.- Les points d'application

L'examen de quelques cas particuliers de sources administratives et des transmissions de leurs fichiers à l'INSEE permet de mettre concrètement en évidence les redondances avec les EAE et les gains possibles.

- Les données issues des régimes d'imposition directe

Le premier cas - et le gisement le plus prometteur - est celui des données issues des régimes d'imposition directe.

La DGI communique à l'INSEE, dans le cadre du protocole d'échange du 4 juillet 1995 sur les données comptables assises sur les déclarations fiscales professionnelles, des fichiers de variables correspondant aux « liasses » fiscales. Ces données sont aujourd'hui utilisées par l'INSEE dans le cadre de l'application SUSE (cf. § 1.1.3) , après confrontation avec les données similaires issues de l'EAE .

Les progrès liés à l'utilisation croissante et plus performante des technologies informatiques, tant chez les déclarants que dans les services fiscaux, doivent conduire à une utilisation généralisée de ces informations pour les besoins de la statistique d'entreprise.

Tout d'abord, pour une liasse complète d'une entreprise au régime normal BIC/IS (déclarations n° 2050 à 2059), le nombre de variables transmises s'est enrichi (par exemple, entre 1998 et 2005, il est passé de 560 à 826). En parallèle, l'automatisation croissante du mode de dépôt utilisé par les déclarants a permis de limiter la charge de travail afférente : en 2003 (dernière année disponible), 41,5% des entreprises de ce type ont utilisé la télédéclaration, 55% ont été traitées via la lecture optique (pour ces deux modes, le chargement de la liasse fiscale à partir de la comptabilité de l'entreprise se fait automatiquement par un logiciel ad hoc), seules 3,5% en restant à la déclaration « manuelle »⁷.

Enfin, les progrès effectués dans les centres informatiques de la DGI ont conduit à une amélioration spectaculaire des délais de transmission à l'INSEE. L'envoi des données des liasses fiscales relatives à l'exercice n est effectué avant le 30 juin n+1 pour les entreprises représentant les trois quarts de la valeur ajoutée totale, et avant le 30 septembre pour le quart restant ; en 2003, ces mêmes envois étaient effectués respectivement au 15 septembre et au 31 décembre de l'année n+1 ; en 1998, au 15 août et au 31 octobre de l'année n+2.

La substitution des données issues des liasses fiscales aux données des comptes de résultat actuellement collectées dans les EAE est donc une voie de progrès certaine.

- Les données sociales

Une autre source de redondance concerne les données sociales, notamment celles sur l'emploi, elles aussi demandées dans le cadre des EAE.

Or, il convient de rappeler que les entreprises adressent déjà aux organismes publics :

- un bordereau mensuel récapitulatif, par établissement, des cotisations versées aux URSSAF. Ces déclarations sont exploités depuis 1996 par le logiciel applicatif Epure. La nouvelle application Epure2, en cours de réalisation, intégrera les employés ne relevant pas du régime général, en particulier les non-salariés et les salariés du régime agricole. Les données récapitulatives issues d'Epure, tels qu'effectifs au 31 décembre, masse salariale... sont transmises à l'INSEE en avril de l'année n+1 ;

- une déclaration annuelle de données sociales (DADS), individualisant chaque salarié. Ces DADS sont traitées par le Centre National de Transfert des Données Sociales (CNTDS) et

⁷ Pour les entreprises relevant du régime simplifié BIC , ces chiffres sont respectivement de 35%, 59% et 6% et pour celles relevant du régime BNC de 14%, 78% et 8%.

restituées aux organismes membres, dont fait partie l'INSEE. Certaines déclarations concernant des régimes spéciaux (notamment le secteur public) sont adressées directement à la DGI. Le fichier récapitulatif issu de l'exploitation de ces déclarations est disponible à la fin septembre de l'année n+1.

Là encore, ces données disponibles doivent être exploitées pour les besoins de la statistique d'entreprise⁸.

- Les données spécifiques aux grandes entreprises

Au-delà des enquêtes annuelles d'entreprise, et pour intégrer la dimension « groupe d'entreprises » dans ses statistiques, l'INSEE fait son propre recensement des liaisons financières entre les sociétés (enquête LIFI), et détermine ainsi sa propre cartographie des groupes d'entreprises. LIFI, lancée auprès de 26 000 entreprises répondant à certains critères de taille, permet de reconstituer 12 600 groupes intégrant 94 000 unités légales.

De son côté, la Direction des Grandes Entreprises (DGE) de la DGI reçoit des personnes morales qui relèvent de sa compétence (selon des critères de taille très différents des précédents : 1400 entreprises seulement sont directement concernées) des déclarations de liens financiers ; celles-ci lui permettent de reconstituer 700 groupes intégrant 29 000 unités légales.

Il y a donc là une autre possibilité de substitution d'une source administrative à une enquête. Cette orientation est examinée plus en détail ci après, dans le cadre des différentes questions concernant le traitement des groupes (cf. § 5.1.2).

Comme on le verra, la définition DGE du groupe est plus opérationnelle au niveau du nombre d'entités à suivre et de l'analyse économique et stratégique qui en sera faite. De plus, le fichier informatique en résultant (application PEGASE), fixant la cartographie des groupes, est disponible dans des délais satisfaisants (début septembre de l'année n+1).

On doit donc, à notre sens, faire le choix d'abandonner LIFI et d'utiliser ces données DGI⁹, sous réserve, naturellement, d'une concertation préalable avec l'administration fiscale.

- Le dialogue INSEE - DGI

Dans ses contacts avec les différents services de la DGI et de l'INSEE, la mission de réingénierie a constaté que, au delà de la routine des échanges de données, il n'y avait pas vraiment de dialogue stratégique entre les deux parties. Il y a également parfois une absence regrettable de relations directes, par exemple entre les responsables du pôle LIFI et ceux de la DGE.

Il faut donc relancer les échanges en ce domaine, si l'on veut véritablement optimiser l'utilisation des sources administratives. Pour accélérer cette évolution, la mission a donc pris l'initiative d'organiser, en septembre prochain, une réunion entre les principaux acteurs concernés des deux côtés.

⁸ La disponibilité par établissement est utile pour la statistique « régionale » et l'approche des bassins d'emploi.

⁹ Etant entendu que, en dehors des grandes entreprises, les données DGI permettent également de fournir des éléments sur le contour de l'ensemble des groupes, grâce aux imprimés 2049 F et G (déclaration des ascendants et descendants à plus de 10%), que doivent remplir toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Outre les thèmes qui viennent d'être évoqués, il conviendra d'examiner les questions posées par l'accès direct des statisticiens aux données fiscales : lorsqu'un gestionnaire détecte une évolution a priori anormale dans les variables relatives à une entreprise, et recontacte donc celle-ci, dans quelle mesure peut-il faire référence aux données des liasses fiscales, qui ne lui auront pas été transmises par l'entreprise.

- Les autres sources administratives

La mission n'a pas étudié le cas d'autres données administratives, qui devront également être utilisées, notamment les données fiscales de TVA et les données douanières.

3.2 – RACCOURCIR LES DELAIS

3.2.1 – La situation actuelle

On rappelle ci-dessous les délais actuels d'obtention et de publication de la statistique structurelle d'entreprise, selon les secteurs (données de l'année n).

Tableau 2 : Délais actuels de sortie des EAE

Industrie	Premiers résultats	juillet n+1
	Restitution personnalisée aux entreprises répondantes	novembre n+1
	Résultats détaillés et définitifs (disponibles sur Internet)	décembre n+1
	Publication papier et cédérom	début printemps n+2
Agroalimentaire	Premiers résultats	juillet n+1
	Restitution personnalisée aux entreprises	janvier n+2
	Résultats détaillés et définitifs (sur Internet)	février n+2
	Publication papier et cédérom	février à avril n+2
Construction	Premiers résultats	novembre n+1
	Résultats détaillés et définitifs	avril n+2
	Publication	mai n+2
Transports	Premiers résultats	mai n+2
	Résultats détaillés et définitifs	juillet n+2
	Publication	juillet n+2
Services	Premiers résultats	décembre n+1
	Restitution aux entreprises	mars/avril n+2
	Résultats détaillés et définitifs	juin n+2
	Publication papier et cédérom	décembre n+2
Commerce	Premiers résultats	décembre n+1
	Restitution aux entreprises	février n+2
	Résultats détaillés et définitifs	mai n+2
	Publication papier et cédérom	juin n+2

Les délais de production des EAE sont donc actuellement très longs, puisque seul un secteur sur six parvient à fournir des résultats définitifs avant la fin n+1.

Outre les inconvénients pour les utilisateurs sectoriels, cette situation a également pour conséquence de retarder les traitements en amont destinés aux comptes nationaux. Les travaux liés à SUSE et au SIE dépendent pour partie des résultats fournis par l'EAE et se déroulent au long de l'année n+2.

Ces délais présentent enfin l'inconvénient majeur de ne pas permettre un bon respect des obligations européennes, notamment dans le cadre du règlement sur la statistique structurelle d'entreprise (SBS).

3.2.2 – Les objectifs à retenir

La mission de réingénierie pense qu'il est donc à la fois réaliste et nécessaire de s'imposer des délais plus exigeants pour la statistique structurelle d'entreprise, avec trois étapes pour les données de l'année n :

- des résultats provisoires agrégés disponibles en juin n+1 (comme c'est déjà le cas pour le SESSI) ;
- des résultats provisoires détaillés en octobre n+1 (pour la réponse à SBS) ;
- des résultats définitifs détaillés disponibles en décembre n+1, afin de respecter la règle selon laquelle le délai de traitement ne doit pas excéder la période de l'enquête.

Cette contrainte imposera des choix d'organisation des processus forts (cf. § 4).

Elle aura également des conséquences sur l'utilisation des sources administratives : même si la tendance est à l'amélioration de leur disponibilité dans le temps sous leur forme la plus aboutie (BIC/BNC pour les données comptables ; DADS pour les données sociales), la nécessité de résultats provisoires dès la fin du premier semestre de l'année n+1 peut conduire à utiliser deux séries de sources successives :

- pour les résultats provisoires agrégés, utilisation des données TVA (pour le calage du chiffre d'affaires) et de celles issues d'Epure (pour l'emploi) ;
- au deuxième semestre, reprise des données des liasses fiscales BIC et du fichier DADS.

3.3 – TENIR COMPTE DU CARACTERE DECENTRALISE DU SSP

Ce point est évoqué ici plus pour mémoire. On a déjà mentionné la décentralisation sectorielle qui est l'une des caractéristiques du système de statistique public français (SSP).

La mission considère qu'il s'agit d'un fait dont il faut tenir compte dans la réingénierie ; on ne retiendrait évidemment pas les mêmes solutions si l'on faisait abstraction de l'existence des SSM. C'est pourquoi ce point est rappelé parmi les données stratégiques que l'on s'impose.

En pratique, cela signifie que, même si la recherche de gains de productivité peut entraîner certaines recentralisations, il faut que les SSM continuent à être associés à la définition des diverses composantes de la statistique structurelle d'entreprise, et qu'ils conservent la possibilité d'accès aux données individuelles échantillonnées.

4 – LES CHOIX D'ORGANISATION

Dès lors que l'on a pris parti sur les choix stratégiques que l'on se fixe, plusieurs questions se posent en matière d'organisation :

- la centralisation de certains processus actuellement réalisés dans le cadre des EAE ;
- le partage des rôles entre les différents types d'enquêtes ;
- la fusion des systèmes de traitements successifs ;
- la recherche d'une déssectorialisation et d'une polyvalence accrues des composantes du SSP.

4.1 – LA CENTRALISATION DE CERTAINS PROCESSUS ACTUELS DE L'EAE

4.1.1 – La situation actuelle : une décentralisation lourdement coordonnée

Comme on l'a vu précédemment (cf. § 1.3.1), les EAE restent décentralisées entre les différents services ou pôles sectoriels, mais avec toutefois une coordination stricte de la définition des variables du tronc commun, des langages informatiques et des méthodes de contrôle et de redressement.

Cette coordination, qui a représenté un progrès par rapport aux disparités qui caractérisaient les précédentes générations d'EAE, s'avère particulièrement contraignante pour certains SSM dont l'architecture informatique diffère assez sensiblement de celle de l'INSEE. De plus, elle aboutit à un système globalement lourd et rigide que l'on pourrait qualifier de « ni-ni » : ni totalement décentralisé, ni totalement coordonné. En particulier, la multiplicité des intervenants freine l'adaptation du système à l'évolution des thématiques à traiter et des moyens disponibles.

Par rapport à cette situation de départ, plusieurs variantes d'évolution ont été examinées.

4.1.2 – Les variantes globales à écarter

Si l'on continue de considérer les EAE comme un tout, deux variantes peuvent être envisagées :

- la *centralisation totale* à l'INSEE obéirait à une logique de rationalisation interne aux EAE. Toutefois, elle serait contraire au principe d'organisation décentralisée du SSP, et ferait perdre les synergies avec les autres travaux des SSM ;
- une hypothèse de *gestion partagée* a également été envisagée. Elle supposerait l'existence d'une plate-forme informatique unique, sur laquelle interviendraient les différents services sectoriels. Cette solution, que l'on peut qualifier de « modèle fusionnel », donne l'apparence de l'indépendance dans l'interdépendance. Elle ne paraît toutefois pas viable : il serait difficile de savoir qui dirige l'activité des gestionnaires implantés dans les SSM, sauf à considérer ceux-ci comme de simples sous traitants de l'INSEE, ce qui reviendrait à une centralisation de facto de l'EAE, dans des conditions difficilement admissibles par les services ministériels.

4.1.3 – Vers une décentralisation modulée selon les processus

La difficulté de trouver une réponse globale satisfaisante a conduit à envisager un traitement modulé des différents processus mis en œuvre dans les EAE actuelles.

- L'identification des différents processus

Un groupe de travail ad hoc a permis de distinguer sept « macro processus », qui constituent chacun un élément de traitement autonome avec des entrées et des sorties bien définies et dont la configuration est indépendante des modalités du traitement interne :

- P1 : traitement des variables de ventilation du chiffre d'affaires en branches, ainsi que des variables sectorielles servant à la détermination de l'APE et à la validation des évaluations par branches ;
- P2 : traitement des variables de données comptables, d'emploi / salaires et d'importations / exportations ;
- P3 : analyse fine des dépenses pour le tronc commun (téléphone, logiciels, crédit bail...) ;
- P4 : complément sectoriel pour la comptabilité nationale (par exemple, dépenses de carburant dans les transports) ;
- P5 : complément sectoriel annuel (par exemple, nombre de camions, d'essieux...) ;
- P6 : variables nécessaires traditionnellement pour traiter les modifications de structure (SIREN des entreprises impliquées, apports réalisés et reçus...) ;
- P7 : complément sectoriel thématique non annuel.

- Les processus à centraliser

Dès lors que l'on s'est fixé comme choix stratégique le recours aux sources administratives, le premier processus à considérer concerne le traitement des données issues de sources fiscales, sociales ou douanières (P2). Il paraît à la fois plus logique et plus efficace de centraliser ce processus à l'INSEE. La concertation réalisée avec les SSM a permis de dégager un consensus sur ce point.

Il existe également un accord pour considérer que le traitement des modifications de structure des entreprises (P6) doit être plutôt centralisé, dans la mesure où il relève largement d'outils gérés par l'INSEE. Les SSM souhaitent néanmoins que les modalités d'alimentation de ces outils soient précisées. Ils font également valoir qu'il faut tenir compte des possibilités de détection anticipée des modifications de structure offertes par les enquêtes de branche annuelles ou infra annuelles qu'ils gèrent.

- Les processus susceptibles d'être délégués

Les autres processus doivent à priori demeurer décentralisés. Tel est notamment le cas de la ventilation du chiffre d'affaires par branches (P1). Cette information, qui est nécessaire à la validation du classement sectoriel des entreprises, est un apport fondamental des EAE, et l'on ne dispose pas de source administrative de substitution commodément utilisable. Dans ce domaine, il existe une synergie forte avec les enquêtes de branche menées par certains SSM, ce qui milite pour le maintien d'un processus décentralisé.

La décentralisation se justifie également de manière forte pour les volets sectoriels spécifiques (P5), et a fortiori, pour les enquêtes thématiques (P7).

Il est toutefois nécessaire de prévoir une possibilité de délégation de certains processus, pour tenir compte de la situation contrastée des trois SSM extérieurs à l'INSEE :

- le SESP et le SCEES, souhaitent, compte tenu de la forte contrainte qui pèse sur leurs effectifs, pouvoir déléguer la maîtrise d'œuvre de certaines fonctions, tout en conservant la maîtrise d'ouvrage ;

- au contraire, le SESSI veut conserver la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des enquêtes concernant son secteur, et il est même prêt à accepter des délégations dans certains secteurs connexes, comme les IAA (qui relèvent de la compétence du SCEES) ;

- au total, en pratique, la réalisation des enquêtes remplaçant les EAE ne relèverait plus que de deux organismes (INSEE, SESSI), ce qui faciliterait d'autant la coordination et l'adaptation du système.

Plusieurs scénarios peuvent être élaborés, en fonction des processus délégués et des services délégataires. La mission de réingénierie a considéré qu'il ne lui appartenait pas d'entrer dans le détail de tels scénarios, qui relèvent de la discussion entre les différents acteurs du SSP.

Il lui paraît en revanche important de confirmer la double orientation consistant à centraliser certains processus (et notamment le traitement des sources administratives), et à réduire le nombre de maîtres d'œuvre des enquêtes qui subsisteraient.

On peut noter que, en passant d'un *modèle décentralisé* à un *modèle « semi décentralisé »*, on reste encore dans une organisation hybride. Toutefois la mission constate que, dans la configuration actuelle du SSP français, une centralisation totale n'est pas envisageable. De plus, elle considère que les coûts de gestion du nouveau système peuvent être réduits par les choix d'organisation qui restent à effectuer dans d'autres domaines.

4.2 – UN MEILLEUR PARTAGE DES ROLES ENTRE LES DIFFERENTES ENQUETES

La réorganisation doit porter non seulement sur les EAE, mais aussi sur les autres enquêtes qui alimentent la statistique structurelle. En particulier, pour les variables actuellement collectées dans le cadre des EAE et qui ne peuvent être obtenues par source administrative, des allègements peuvent être recherchés par une synergie accrue avec les enquêtes de branche et avec les enquêtes thématiques.

4.2.1 – Entre EAE et enquêtes de branche

Il existe une redondance potentielle entre la ventilation par branche du chiffre d'affaires des entreprises, qui est un point fort des EAE actuelles, et les données de production demandées dans le cadre des enquêtes annuelles de branche (EAB).

En ce domaine, l'utilisation des EAB en lieu et place des EAE comporterait plusieurs avantages :

- l'avantage économique de supprimer les doublons existants ;
- un avantage en fiabilité, par rapport à la collecte actuelle dans le cadre général des EAE ; en effet, les EAB, fondées sur la notion de produit, sont plus parlantes pour les entreprises que les EAE, fondées sur la notion de branche ; les nomenclatures de produit sont d'ailleurs beaucoup plus détaillées ;
- en termes de fiabilité, cet effet s'ajouterait au fait que les EAE, désormais débarrassées des questions sur le compte de résultat (obtenues par source fiscale), ne seraient plus systématiquement transmises aux services comptables des entreprises, qui ne sont pas les mieux à même de fournir une ventilation fine et fiable du chiffre d'affaires.

Toutefois, dans la mesure où les enquêtes de branche demeurent de la responsabilité des SSM correspondants, la synergie ne peut être obtenue que si l'on laisse à ceux-ci la responsabilité du processus de ventilation par branches du chiffre d'affaires (P1). On touche là l'un des arguments qui s'opposent à une centralisation complète des EAE.

Il faut cependant être conscient d'une difficulté tenant au fait que les SSM concernés délèguent une part de leurs EAB à des organisations professionnelles agréées (de l'ordre de 80% pour le SCEES et de 40% pour le SESSI). Dans ce cas, les SSM n'ont pas un accès direct et rapide aux données individuelles par entreprise, et il est donc nécessaire de maintenir un volet de ventilation par branches du chiffre d'affaires dans les futures EAE.

4.2.2 – Entre EAE et enquêtes thématiques

Une autre façon d'alléger les futures EAE est de renvoyer une partie des questions aux enquêtes thématiques. Cela concernerait les rubriques ayant trait à l'analyse fine de certaines catégories de dépenses (informatique, publicité...), ainsi qu'une part des volets sectoriels (P3, P5, P7).

Là aussi, une telle évolution présenterait plusieurs avantages :

- en termes de coûts, les enquêtes thématiques sont plus économes en taille d'échantillon et en fréquence ;
- en termes de fiabilité, une thématique spécifique est mieux traitée par l'entreprise répondante si elle s'inscrit dans une enquête spécifique, plutôt que d'être noyée dans un questionnaire touchant à de multiples aspects ; cela ne vaut évidemment que dans la mesure où la spécialisation des questionnaires ne débouche pas sur un nombre excessif de sollicitations des répondants ;
- enfin, tout ce qui peut réduire le nombre de variables des futures EAE sera de nature à alléger la gestion collective du système, et donc à faciliter une meilleure organisation de la production.

4.3 – LA FUSION DES TRAITEMENTS SUCCESSIFS

4.3.1 – Les avantages d'une fusion EAE – SUSE – SIE

A l'heure actuelle, les données collectées dans le cadre des EAE font l'objet de plusieurs traitements successifs :

- par les gestionnaires EAE implantés dans les SSM ou les pôles sectoriels, qui vérifient la qualité des éléments déclarés et les confrontent aux autres sources dont ils peuvent disposer (vers l'été n+1) ;
- par les gestionnaires SUSE implantés au pôle INSEE de Nantes ; ceux-ci traitent d'abord les données reçues de la DGI (à partir de fin juin n+1), en les confrontant éventuellement à des données extra fiscale, comme les comptes déposés aux greffes des tribunaux de commerce ; ils appariant ensuite les résultats provenant de l'EAE (vers février n+2) ;
- par les responsables secteurs produits (RSP), qui interviennent dans le cadre du SIE (vers le printemps n+2).

La fusion des trois processus EAE – SUSE – SIE en un seul devrait donc permettre d’obtenir un allégement important du système, et d’éviter les interventions parfois contradictoires des différents types de gestionnaires sur le même dossier.

Elle permettrait également de procéder à un traitement plus précoce, facilitant les contacts avec les entreprises. En effet, actuellement, lorsqu’un RSP détecte une anomalie, comme il intervient près d’un an après le gestionnaire d’EAE, il ne lui est guère possible de revenir vers l’entreprise.

Le processus de ventilation par branches du chiffre d'affaires (P1) pourrait notamment être mené dès le premier semestre n+1. Cela devrait permettre de procéder à la validation des agrégats par branche au moment de la réponse prévue par le règlement PRODCOM (juillet n+1), ce qui rendrait plus fiable les éléments transmis au niveau communautaire.

4.3.2 – Des exigences nouvelles de coordination

En ce domaine, la fusion des trois processus, s’ajoutant aux autres choix d’organisation évoqués précédemment, comporte une conséquence importante. Dès lors que l’on laisse décentralisée la ventilation par branches du chiffre d'affaires, cela implique a priori de remonter en amont la validation des agrégats de branches. Il est en effet souhaitable que cette validation soit effectuée par ceux qui sont chargés de la ventilation du chiffre d'affaires des entreprises de leur secteur.

Cela revient à décentraliser dans les SSM une partie de l’activité actuelle des RSP implantés dans les divisions spécialisées de la direction générale de l’INSEE. L’articulation entre les divers intervenants devra être précisée soigneusement, afin de concilier les exigences centralisatrices de l’élaboration des comptes nationaux, et le souci d’assurer une meilleure synergie avec les processus relevant des SSM ou pôles sectoriels.

Cette constatation montre la nécessité de disposer d’un instrument nouveau de coordination, sous la forme d’un *répertoire statistique*. Sur la base du numéro d’identification SIRENE, ce répertoire permettrait notamment de répertorier, pour chaque unité, les divers processus utilisés (enquête ou source administrative, mise en oeuvre centralisée ou décentralisée). La mise en place d’un tel instrument faciliterait également le suivi de la charge de réponse pour les entreprises.

En pratique, la question devrait être d’autant plus simple à régler que, par le jeu des délégations de certains processus (cf. supra § 4.1.3), le nombre le nombre de maîtres d’œuvre sectoriels serait réduit à deux (INSEE et SESSI).

4.4 – VERS UNE DESECTORIALISATION ET UNE POLYVALENCE ACCRUE DES COMPOSANTES DU SSP

Les choix d’organisation qui viennent d’être évoqués montrent que, pour obtenir des améliorations substantielles de qualité et de productivité, il faut s’orienter vers une déssectorialisation et une polyvalence accrue des composantes du système statistique public (SSP).

Plusieurs expériences sont déjà engagées en ce sens, notamment dans les enquêtes thématiques portant sur des problématiques émergentes :

- pour la gestion de l'immatériel, l'ensemble des secteurs est traité conjointement par deux services, avec une répartition non plus sectorielle, mais fondée sur la nature et la taille des unités statistiques (le SESSI traitant les groupes les plus importants et l'INSEE les micro groupes et les entreprises indépendantes) ;

- pour la 4^{ème} génération de l'enquête communautaire sur l'innovation, dite CIS 4 (*Community Innovation Survey*), c'est le SESSI qui assurera la maîtrise d'œuvre pour le compte de l'ensemble des SSM, alors que ceux-ci avaient traité séparément les trois générations précédentes ;

- pour la nouvelle enquête communautaire sur la société de l'information, dite COI – TIC (Changement Organisationnel et Informatisation – Technologies de l'Information et de la Communication), c'est le pôle services de l'INSEE qui couvrira l'ensemble du champ.

Pour les autres composantes de la statistique structurelle d'entreprise, il faut également, à terme, trouver une organisation du travail plus souple entre les différents SSM, qui s'inspire de ce que l'INSEE a fait, à titre interne, avec ses pôles de compétences.

Il convient donc de définir de nouvelles règles de partage des tâches entre services qui, sans méconnaître le critère sectoriel traditionnel, intègrent également d'autres éléments, tels que le type de variable traitée, ou d'unité statistique considérée.

5 – LES CHOIX TECHNIQUES

Après les grandes options stratégiques et les questions d'organisation, la mission a examiné les données des principaux choix techniques qui devront être faits dans les divers aspects qui définissent une enquête :

- les unités statistiques à prendre en compte ;
- la définition des échantillons ;
- les modes de transmission des questionnaires et des réponses ;
- les méthodes de traitement automatique des données collectées ;
- les traitements manuels assurés par les gestionnaires.

5.1 – LES UNITES STATISTIQUES

5.1.1 - La nécessité de compléter l'approche de base fondée sur l'entreprise

Les enquêtes annuelles d'entreprises ont pris, lors de leur lancement au début des années 1970, comme base l'entreprise. Ce choix était logique à l'époque car l'industrie qui a servi de point de départ à ces enquêtes était encore très largement structurée en entités indépendantes, de structure juridique bien définie. Certes, il y avait déjà des groupes importants, mais leur articulation par entreprise obéissait à une logique de production facile à identifier.

Cette logique a d'ailleurs conduit le règlement CE/696/93 à définir « l'entreprise (comme) correspondant à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale ».

La mode des conglomérats diversifiés a commencé par brouiller les cartes au milieu des années 1970. La mondialisation des activités d'industrie, de commerce et de services à partir des années 1990 a encore compliqué les choses. L'entreprise joue certes encore aujourd'hui un rôle pivot essentiel dans le dispositif statistique qui retient toujours l'entreprise, sous ses différentes formes juridiques, comme l'élément enquêté à partir duquel sont construits les grands agrégats statistiques, qu'ils relèvent de la statistique sectorielle ou des comptes nationaux.

Mais il faut aujourd'hui prendre en compte davantage que par le passé trois éléments :

- un accroissement substantiel dans l'industrie et les services de la part négoce, conséquence directe de la mondialisation, avec symétriquement un poids accru de la grande distribution dans les choix de production au travers des rapports avec ses fournisseurs ;
- une accélération des modifications de structures, qui met à mal une statistique fondée sur une démographie d'entreprises relativement stable au sein d'un secteur ;
- la constitution de groupes de plus en plus nombreux, dont les échanges internes représentent une part significative de la production et des échanges, mais réalisée à des conditions qui ne sont pas toujours compatibles (et donc agrégeables) avec celles qui régissent les échanges au sein d'une économie de marché.

La prise en compte des groupes est donc incontournable et, comme on l'a dit précédemment (cf. § 2.1), elle constitue un objectif majeur de la refonte de la statistique structurelle d'entreprise.

5.1.2 – Le recensement des groupes

Le recensement des groupes constitue une première étape. Il s'effectue pour l'instant sur la base de la propriété du capital social, considéré comme l'élément déterminant du contrôle d'une entité sur une autre, pour deux raisons :

- il peut être connu par suite d'enquêtes et en raison des textes qui régissent la publicité des comptes de commerce ;
- les autres critères de contrôle (franchise, propriété industrielle, contrôle des marchés, ententes...) sont bien moins connus, voire gardés secrets par les parties prenantes.

Comme on l'a déjà indiqué (cf. § 3.1), l'INSEE assure aujourd'hui ce recensement par l'enquête LIFI (liaisons financières) réalisée par le pôle spécialisé de Poitiers, qui présente les caractéristiques suivantes :

- l'enquête recense les groupes à partir de toutes les entreprises (unités légales) situées en France qui ont des participations de plus 1,2 M€, ou un chiffre d'affaires supérieur à 30 M€, ou un effectif de plus de 500 personnes : *26 000 entreprises répondant à ces critères sont ainsi enquêtées directement*, avec des questionnaires qui portent également sur leurs actionnaires et leurs filiales (le contrôle est considéré comme établi à partir d'une participation supérieure à 50 %) ;
- l'enquête a ainsi mis en évidence, pour 2002, *12 600 groupes* (10 000 groupes français et 2 600 étrangers), dont 10 800 sont classées en « micro-groupes » qui comptent moins de 500 salariés ;
- l'ensemble des unités prises en compte dans l'arborescence ascendante et descendante qui en résulte est, quant à lui, de *94 000 entreprises*, dont 16 400 sont des entreprises « étrangères » (filiales en France d'entreprises étrangères et filiales situées à l'étranger d'entreprises françaises). Les effectifs salariés correspondants sont de 7,5 M sur le territoire français.

Parallèlement, comme on l'a vu, la Direction des Grandes Entreprises (DGE) de la DGI a mis en place un fichier qui recense ses propres assujettis :

- il s'agit, pour l'essentiel, des entités dont le chiffre d'affaires ou le bilan excède 400 M€, ce qui représente *1 400 entreprises dites « noyaux durs »* ;
- la prise en compte des liens ascendants et descendants (avec un seuil de contrôle de 50%), permet de faire ressortir *700 têtes de groupes*, dont dépendent au total *28 600 entreprises de toutes tailles* (y compris les 1 400 noyaux durs).

Les seuils retenus par la DGE étant beaucoup plus élevés (pour le CA, 400 M€ au lieu de 30 pour LIFI), le nombre d'unités sélectionnées est donc plus faible. Les outils DGE n'étant pas destinés à des exploitations statistiques, il n'a pas été possible de comparer précisément les deux populations. On peut simplement noter que les ordres de grandeur ne paraissent pas incohérents. Sur le seul critère de chiffre d'affaires, LIFI compte 500 entreprises supérieures à 500 M€ et 1 400 supérieures à 200 M€, contre 1 400 dans le fichier DGE sur le critère alternatif de chiffre d'affaires ou de bilan supérieur à 400 M€.

Le fichier établi par la Direction Générale des Impôts pourrait constituer une source alternative à celle de l'INSEE, à condition d'admettre une perte d'information importante en unités, même si en terme de poids économique (mesuré en VA) le déchet est plus faible. En

première approximation, on peut néanmoins considérer qu'en raison de la concentration statistique la perte d'information serait limitée¹⁰.

Par ailleurs, il faut observer que, pour la population qu'il couvre, le fichier DGE devrait être de bien meilleure qualité : il s'agit en effet d'un outil beaucoup plus « vivant », mis à jour par les interlocuteurs fiscaux uniques (IFU), au vu de toutes les informations qu'ils collectent à des fins d'assiette et de contrôle. Cela représente un outil de suivi sans équivalent, par rapport à une enquête statistique recalculant mathématiquement le contour des groupes à partir des liaisons déclarées dans des questionnaire papier.

En tout état de cause, la question essentielle est de s'interroger sur le type de fichier qui apparaît le plus adapté à l'utilisation pratique que l'on est susceptible d'en faire. On reviendra sur ce point à propos du lien à faire avec les moyens disponibles (cf. infra § 5.1.4)

5.1.3 - Le développement du profilage

La place de plus en plus importante occupée par les groupes dans l'économie s'est accompagnée d'une perte de consistance économique de leurs filiales : celles-ci sont souvent sans autonomie de décision, parfois même sans relation avec le marché, leurs échanges ne se faisant qu'au sein du groupe. Ceux-ci ne reflètent, dans ce cas, qu'une certaine structure organisationnelle, plus qu'ils ne rendent compte d'une réalité économique.

Il s'ensuit alors un affaiblissement de la pertinence des statistiques d'entreprises dès lors qu'elles se fondent sur les seules unités légales (sociétés juridiques).

L'enjeu est donc, pour l'établissement des statistiques économiques, d'observer les groupes d'entreprises en lieu et place de leurs filiales. Ainsi ne seront pris en compte que les flux entre le groupe et le marché, et non plus les flux intra-groupe. Les comptes consolidés se substitueront alors aux comptes sociaux, pour ces structures de groupe.

Toutefois, l'observation des grands groupes aux activités parfois très diversifiées pose d'importants problèmes quant à l'hétérogénéité, en termes d'activité, qui pourrait en résulter dans les statistiques sectorielles elles-mêmes.

Pour ces grands groupes, on a donc recours à la technique du *profilage*. Celle-ci consiste à consolider partiellement les groupes et à les restituer ainsi en plusieurs unités économiques (« sous groupes profilés »). L'opération de profilage doit être conduite en étroite coopération avec le groupe lui-même, la possibilité d'observer par la suite les sous-groupes ainsi profilés ne pouvant être garantie que si ces unités définies par profilage font sens pour le groupe lui-même. Ainsi, si ces nouvelles unités n'ont évidemment pas d'existence juridique, leur existence économique et statistique doit s'accompagner d'une réalité managériale et organisationnelle

C'est la solution qui a été adoptée au SESSI pour les groupes automobiles PSA et Renault et qui est en cours à l'INSEE pour le groupe de services ACCOR. Son extension à d'autres groupes de taille internationale est envisagée (Air France KLM, TOTALFINA ELF...).

¹⁰ Rappelons que, en dehors des grandes entreprises, les données DGI permettent également de fournir des éléments sur le contour de l'ensemble des groupes, grâce aux imprimés 2049 F et G (déclaration des ascendants et descendants à plus de 10%), que doivent remplir toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Bien entendu, l'on respecte, à l'occasion d'un tel exercice, le principe de territorialité, et seuls sont pris en compte les chiffres représentatifs de l'activité exercée sur le territoire français. L'évolution rapide de l'économie mondiale risque toutefois de remettre en question ce schéma d'ici quelques années, et la question de la prise en compte, à côté d'une statistique nationale à fondement territorial, d'une statistique nationale fondée sur les entités économiques sous contrôle d'intérêts français finira par se poser.

5.1.4 - L'urgence d'un cadrage opérationnel

Contrairement aux autres domaines du programme RESANE, pour lesquels la réflexion opérationnelle a été engagée peu ou prou depuis le début 2005, la prise en compte des groupes et du profilage a été renvoyée à un groupe de travail du CNIS, qui doit rendre ses conclusions à fin 2006. Cette formation doit notamment confronter les besoins des utilisateurs avec les statistiques disponibles, évaluer l'apport du profilage, préciser les concepts, déterminer l'unité statistique qui assure la plus grande pertinence pour les données structurelles...

Sur un sujet aussi complexe, il ne faut évidemment pas méconnaître l'intérêt de ce groupe, dont les conclusions enrichiront les travaux importants menés ces dernières années, notamment dans le cadre du Commissariat au Plan¹¹.

Toutefois la mission de réingénierie souhaite souligner que, vu l'urgence du problème, ce dispositif d'étude doit être rapidement accompagné par un cadrage plus opérationnel. La réflexion sur les concepts doit être éclairée par un ordre de grandeur du nombre d'unités que l'on saura traiter, compte tenu des moyens et des sources disponibles.

En effet, le traitement des groupes, et plus particulièrement le profilage, sont des travaux non seulement complexes, mais aussi très consommateurs en main d'œuvre qualifiée. Au rythme actuel des opérations de profilage (environ une par an), on n'ose prévoir la date à laquelle sera couvert le CAC 40.

Tout en ayant conscience qu'elle n'a pas disposé du temps nécessaire pour approfondir ce problème, la mission considère qu'il faudrait ***fixer assez rapidement un cadre faisant apparaître la différenciation des traitements selon le type d'unité***, qui pourrait être conçu, par exemple, de la manière suivante:

- à la base, pour la grande majorité des unités statistiques actuelles, subsisterait le traitement fondé sur l'unité légale entreprise ;
- à l'autre extrême, pour quelques dizaines de grands groupes, devrait être envisagé un profilage, qui suppose, surtout au début, un contact direct et soutenu avec les responsables et un traitement largement « fait main » ;
- entre les deux, pourrait être envisagée une nouvelle « enquête annuelle *de groupe* » (EAG), qui se substitue à l'enquête d'entreprise ; compte tenu des problèmes d'agrégation entre mères et filiales, une telle enquête devrait se limiter aux entités pour lesquelles les sources fiscales fournissent déjà des comptes consolidés.

Dans cette perspective, la cible correspondrait, au grand maximum, au champ couvert par le fichier DGE (quelques centaines de groupes, rassemblant quelques milliers d'entreprises), dont l'exploitation et la valorisation pourrait bénéficier de l'expérience acquise par le pôle LIFI. L'enquête LIFI elle-même devrait, en revanche, être abandonnée, dans la mesure où elle

¹¹ L'appareil statistique français face aux groupes d'entreprises, rapport du groupe présidé par Raoul Depoutot, Commissariat général du Plan, novembre 2002.

porte sur un champ beaucoup trop vaste pour que l'on puisse disposer des données consolidées et des moyens en personnels qualifiés, nécessaires à la construction de statistiques structurelles.

La réflexion en ce domaine doit être articulée avec les choix d'organisation évoqués précédemment, notamment en ce qui concerne :

- le volume et la structure des moyens dégagés par les divers allègements envisagés ; il est probable qu'il y aura, au moins à court terme, un décalage entre la qualification des emplois libérés et des nouveaux besoins ;
- la localisation des services chargés de traiter les groupes ; faut-il valoriser la synergie sectorielle, ce qui milite pour une localisation dans les SSM ou pôles sectoriels ; ou faut-il privilégier l'approche métier et client, ce qui pourrait conduire à transposer au domaine statistique la création d'une « direction des grandes entreprises » initiée par l'administration fiscale.

Là encore, la question devrait être simplifiée par la réduction du nombre de maîtres d'œuvre et par une polyvalence accrue des services sectoriels.

5.2 – LA DEFINITION DES ECHANTILLONS

5.2.1 – La situation actuelle des EAE

Le principe de l'échantillonnage, c'est-à-dire une collecte par sondage en dessous d'un certain seuil, a été mis en œuvre dès le début des enquêtes annuelles, dans un double but : alléger la charge des entreprises enquêtées, et faciliter la collecte et le traitement par les services enquêteurs.

En réduisant le nombre des entités enquêtées, l'échantillonnage permet aussi de maintenir une périodicité annuelle, qui se serait autrement heurtée à des réticences fortes de la part de certaines organisations professionnelles.

La pratique des sondages varie toutefois selon les enquêtes (cf. tableau « plan d'enquêtes » en annexe 4).

Il n'y a pas de sondage pour l'EAE de l'industrie, qui interroge exhaustivement toutes les entreprises de plus de 20 salariés.

Il est par contre utilisé, dans le cadre d'une *stratégie dite « petites entreprises »* pour l'enquête agriculture (IAA...), le commerce, les services, les transports, la construction. Cette stratégie, introduite dans le cadre de l'EAE4G, combine le sondage et l'interrogation alternée, afin de renouveler régulièrement l'échantillon. Elle avait d'abord pour objectif d'alléger la charge des répondants ; elle contribue aussi à diminuer la lourdeur des enquêtes, mais dans certaines limites résultant de la complexité statistique des redressements des données extraites de l'échantillon.

Les enquêtes sont aussi complétées par *le recours aux sources administratives (pour l'essentiel fiscales)* dans les IAA, le commerce (moins de 10 salariés), les services (moins de 30 salariés), la construction. Dans l'enquête transport la source fiscale est très utilisée pour pallier des non-réponses en quantité importante.

Le recours aux sources fiscales permet notamment de disposer d'informations pour les strates qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête papier, en application du principe d'alternance prévu par la stratégie petites entreprises.

Au total, les EAE collectent chaque année environ 200 000 données individuelles d'entreprises, dont 150 000 par questionnaire papier et 50 000 par sources fiscales.

5.2.2 – Les perspectives

La stratégie dite « petites entreprises » présente l'inconvénient de multiplier les sondages stratifiés, avec des règles de prise en compte qui sont quelquefois très complexes, surtout lorsque la taille de la population de référence (croisement de critères sectoriels et géographiques) est très faible. Par ailleurs, l'alternance introduit une discontinuité systématique des unités, qui affaiblit la mesure des variations annuelles.

Face à cela, une solution pourrait être de « *panéliser* » les échantillons de petites entreprises sur une durée de deux ans, ce qui peut poser d'autres problèmes, en termes de fiabilité statistique ou d'acceptation par les milieux socioprofessionnels concernés.

Une autre solution, plus extrême, pourrait consister à *relever sensiblement le seuil d'enquête, et traiter les entreprises sous ce seuil uniquement par recours aux données administratives*, après appariement de ces données avec les fichiers de lancement. En effet, il s'avère que, sur les 150 000 entreprises enquêtées par questionnaire papier dans les EAE, seules 70 000 seront conservées sous forme de données individuelles dans les traitements ultérieurs par SUSE et SIE.

Cette approche est séduisante, mais néanmoins délicate, pour plusieurs raisons :

- elle suppose d'abord que les procédures d'appariement fonctionneront avec des résultats proches de 100%. C'est d'ailleurs ce qui est régulièrement affirmé par les responsables de l'INSEE qui ont une confiance très forte dans les processus d'appariement SUSE et dans les mises en cohérence pratiquées dans le cadre du SIE. La réalité est vraisemblablement plus nuancée. Contrairement à la démographie des personnes physiques, la démographie des entreprises est mouvante, avec des restructurations fréquentes, sans même parler des modifications de périmètre par acquisitions ou cessions d'actifs au gré des mutations industrielles et commerciales de plus en plus rapides ;
- par ailleurs, la suppression de toute enquête directe annuelle pour les petites entreprises pourrait s'envisager, si les données correspondantes ne débouchaient que sur l'élaboration des comptes nationaux ; mais ce serait faire abstraction des besoins d'analyse sectoriels, pour lesquels la connaissance directe des petites unités reste indispensable ;
- enfin, la solution envisagée devrait quand même s'accompagner de recensements périodiques (tous les 5ans), ou de sondages en profondeur (taux de sondage d'au moins du 1/10), pour redresser les variables associées aux données extraites des sources administratives.

La stratégie d'échantillonnage des futures EAE pose donc des questions de nature statistique que la mission de réingénierie n'a pas compétence pour trancher. Sur ce sujet, elle souhaite cependant rappeler la nécessité de concevoir le nouveau dispositif dans le cadre de l'ensemble de la statistique structurelle, en vue d'assurer une meilleure synergie avec les enquêtes de branches et les enquêtes thématiques (cf. supra § 4.2).

5.3 – LES MODALITES DE COLLECTE

La mission de réingénierie n'a pas approfondi ces questions qui ne présentaient pas un caractère stratégique. Certaines pistes de progrès peuvent cependant être évoquées.

En ce qui concerne la *transmission des questionnaires et des réponses*, tout s'effectue actuellement sous forme papier.

Il conviendra de rechercher des formes plus modernes, adaptées à chaque type de répondant :

- télétransmission pour les plus grandes entreprises ;
- possibilité de répondre par téléphone, sur messagerie pour les destinataires des questionnaires simplifiés.

Par ailleurs, le nouveau partage des tâches entre les SSM et l'INSEE devrait conduire à un réexamen des contrats de sous-traitance (impression et routage), et à une concentration des ordres.

En ce qui concerne la *relance des défaillants*, il faut développer la sélectivité. Les procédures de rappels auprès d'un échantillon limité mais jugé comme significatif, comme cela s'effectue pour les publications en accéléré au mois de juillet des « 5 chiffres » du SESSI, sont aussi une procédure à explorer, comme pouvant permettre bonne approximation des résultats d'ensemble sans pour autant se livrer chaque année à une enquête complète.

5.4 – LES TRAITEMENTS AUTOMATIQUES

5.4.1 – Le contrôle de la qualité des données collectées

L'une des innovations majeures de la 4^{ème} génération d'EAE a été la mise en place du système de contrôle – qualification – redressement (CQR). Des dispositifs de notation de la qualité de la réponse ont de surcroît été mis au point dans certains services statistiques.

Or, il semble que l'application des procédures soit devenue excessivement lourde. Par ailleurs, la complexité du système collectif a fait que le paramétrage des contrôles n'a pas été adapté suffisamment.

Tout cela s'est traduit par un taux de détection d'anomalies excessif par rapport à ce qui avait été envisagé initialement. C'est ainsi que, dans l'EAE commerce, près de 90% des réponses reçues remontent en anomalies, alors que ce taux ne devrait pas dépasser 50%.

Ce réglage inadapté des contrôles automatiques surcharge inutilement les gestionnaires. La mise en œuvre différenciée des procédures de contrôle peut d'ailleurs être l'un des éléments d'explication des écarts constatés, entre services, dans les ratios de questionnaires traités par agent (cf. infra § 5.5).

Les services sectoriels ont commencé à essayer de pallier cette situation :

- le SCEES a mis en place une stratégie sélective, afin d'alléger les contrôles sur les plus petites entreprises : 1 500 des 4 500 questionnaires collectés font ainsi l'objet d'un traitement simplifié ;

- le SESSI souhaite privilégier les contrôles globalisés, en commençant par vérifier les évolutions par strate, et en ne redescendant au niveau de l'entreprise que si une anomalie apparaît dans un agrégat.

Dans les futures EAE, il conviendra donc de repenser les procédures de corrections automatisées, afin de faciliter les adaptations.

5.4.2 – L'appariement des données issues de différentes sources

Comme on l'a dit (cf. supra § 1.1 et 4.3), le point central de l'appariement des données s'effectue au sein du système SUSE (Système Unifié de Statistiques d'Entreprises) dont le rôle est multiple.

Il s'agit tout d'abord vérifier le contenu des fichiers transmis par la DGI, par des traitements communs à toutes les entreprises afin de corriger les erreurs liées à la collecte de l'information et à sa saisie.

Sont ensuite traités en particulier les dossiers des 110 000 unités (5% du nombre des entreprises mais 80 % en termes de CAHT et d'effectifs) qui constituent le fichier « base » (assujettis à l'IS ou aux BIC au titre du régime du BRN, dont le CAHT est supérieur à 763 k€, ou 230 k€ pour les entreprises de service).

Les opérations consistent en :

- l'identification, c à d l'appariement avec le répertoire SIRENE,
- la vérification de la cohérence des données internes à l'exercice comptable, et les corrections éventuelles,
- le traitement des modifications de structure afin d'éviter des sauts dans les évolutions de l'entreprise (et surtout de la branche d'activité), et de calculer l'investissement hors apport, qui constitue l'élément constitutif de la FBCF.

Une confrontation particulière est ensuite opérée avec les données fournies par les EAE. Elle permet de corriger, pour 4000 entreprises environ, des données comptables et donc le compte de résultat.

Mais surtout cette confrontation est indispensable pour renseigner les comptes de branche (ventilation du CA par activité) qui sont nécessaires au système SIE et à l'équilibre des comptes emplois ressources de la comptabilité nationale.

Par ailleurs l'information sur la ventilation du chiffre d'affaires permet de modifier le cas échéant le code APE (activité principale de l'entreprise).

Il s'agit donc d'un point essentiel, sur lequel le recours à des enquêtes de type EAE reste indispensable, pour élaborer les comptes nationaux. De plus, lors de l'élaboration des comptes semi-définitifs des statistiques au sein du SIE, la confrontation avec les données des EAE aboutit à des corrections importantes.

Le recours à un système de traitement automatique centré autour d'un processus unifié (EAE, SUSE, SIE) devrait donc s'accompagner de solides précautions d'emploi, afin de recalibrer l'information en temps utile et, si possible, suffisamment en amont dans l'élaboration des données intermédiaires.

5.5 – LES TRAITEMENTS MANUELS ASSURES PAR LES GESTIONNAIRES

5.5.1 - Les écarts de charge entre services

Le tableau ci dessous récapitule, pour chaque service sectoriel, le nombre moyen de questionnaires EAE rapporté au nombre de gestionnaires, exprimé en en ETP (le détail de calcul figure en annexe 3).

Tableau 3 : Nombre moyen de questionnaires d'EAE traités par gestionnaire (ETP)

SESSI (industrie)	836
SCEES (IAA)	978
INSEE Pôle Commerce	1722
INSEE Pôle Services	1565
SESP Transport	1455
SESP Construction	1786
Moyenne	1382

On constate que le ratio varie du simple au double entre les services. Ces écarts résultent de multiples éléments, tels que les caractéristiques spécifiques du secteur enquêté, ou le détail plus ou moins grand des questionnaires.

Le calcul effectué ne pondère d'ailleurs pas différemment les questionnaires généraux ou simplifiés, lorsque cette distinction existe. Les deux services qui affichent les plus faibles ratios sont aussi ceux où il n'existe qu'un seul type de questionnaires (industrie et IAA)..

Il convient toutefois de relever que les plus forts ratios se constatent dans les secteurs où le nombre de variables collectées par questionnaire est le plus élevé (commerce, transport et surtout construction). Au-delà de l'ampleur des tâches à couvrir, il y a donc évidemment aussi un « effet d'offre », en fonction du nombre d'agents disponibles.

5.5.2 – L'évolution de l'organisation des tâches

Des tendances différentes apparaissent au sein des *services chargés des EAE* :

- la priorité à l'organisation sectorielle traditionnelle, comme au SESSI ; ce modèle, qui privilégie la connaissance du secteur économique considéré, comporte une certaine rigidité pour adapter le plan de charge au rythme irrégulier des enquêtes au long de l'année ;
- la recherche d'une organisation plus polyvalente, où les frontières sectorielles sont plus souples, et où les gestionnaires d'enquêtes peuvent passer d'une EAE à des enquêtes thématiques, voire éventuellement à des travaux d'études ; c'est, par exemple, l'évolution observée au pôle commerce de Toulouse, où l'on a cherché à accroître la taille des équipes et à développer les compétences transversales.

Cette évolution dans le sens d'une plus grande flexibilité est encore plus marquée *pour le pôle SUSE*, qui dispose d'effectifs relativement plus limités : le nombre d'entreprises traitées individuellement y est de l'ordre de 10 000 par gestionnaire, soit dix fois plus que pour les EAE. Le traitement y est effectué par lots, ce qui se traduit par une approche radicalement différente de celle des services chargés des EAE. Dans le premier cas, la pression des délais donne la priorité à des corrections et ajustements purement statistiques (cohérence entre entreprises de même strate ou dans leur évolution temporelle, équilibre emplois ressources global), alors que, dans le second, l'on met en avant la logique industrielle et économique pour déceler les invraisemblances et aberrations.

Compte tenu de ce qui a été dit sur l'objectif de qualité, qui est premier dans la réingénierie, il conviendra de réaliser un arbitrage entre des approches centrées, tantôt sur *le métier* de gestionnaire d'enquêtes, tantôt sur *le secteur* pratiqué. Mais les différentes configurations observées, tant pour la charge globale de travail, que pour la répartition des tâches, montrent qu'il existe des marges de manœuvre appréciables pour aménager l'intervention des gestionnaires des futures EAE.

6 - PERSPECTIVES

Après avoir présenté les orientations concernant les principaux choix à faire, il convient d'examiner les perspectives en termes de calendrier de mise en œuvre, ainsi que de gains de productivité envisageables.

6.1 - LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Il est nécessaire à ce stade de rappeler quelle est la stratégie de l'INSEE pour le déploiement dans le temps du programme RESANE :

- ce chantier est un des axes majeurs du projet de réforme à moyen terme (2006-2010) lancé par la direction générale de l'institut ;
- les choix techniques principaux effectués, sur la collecte et le traitement des données statistiques, seront testés en 2007 (année de référence 2006), pour une généralisation en 2008 (année de référence 2007) ; un glissement d'un an est cependant à envisager en cas d'incompatibilité avec le changement de nomenclature, qui doit se faire sur la même période ;
- l'achèvement complet, avec la prise en compte des groupes d'entreprises, l'intégration des chaînes de traitement informatiques adéquates, et la formation du personnel, est prévu au plus tard pour 2010.

Le comité directeur de l'INSEE arrêtera, au début de l'automne 2005, une première décision stratégique, dite « choix de scénario », portant notamment sur le caractère centralisé/décentralisé des différents processus et les relations en découlant entre les services statistiques ministériels et l'institut (sièges et pôles régionaux concernés).

L'unanimité s'est faite au cours de la phase d'analyse et de concertation menée au premier semestre 2005 pour considérer que l'ampleur des modifications envisagées et l'inertie inévitable lorsque l'on brasse des données en quantités « industrielles » engagent l'avenir du système de statistique d'entreprise sur une longue période. On observe d'ailleurs que, entre la mise en œuvre de la dernière génération d'EAE, et l'entrée en vigueur du nouveau système, il se sera écoulé plus de 10 ans.

Au vu de la lourdeur – inévitable - du processus engagé, la mission de réingénierie souhaite formuler deux remarques :

- il faut favoriser les initiatives qui, sans compromettre la cohérence d'ensemble du programme, sont susceptibles de déboucher de manière plus rapide ; des actions en ce sens ont été engagées par certains SSM, comme le SESP ;
- le nouveau système devra impérativement être plus souple et plus évolutif ; quelle que soit la complexité des processus à l'œuvre, on ne peut plus se permettre de figer les choses pour 10 ans.

6.2 - LES GAINS DE PRODUCTIVITE ENVISAGEABLES

Pour évaluer les gains de productivité envisageables, la mission s'est appuyée notamment sur les premières estimations des responsables du projet RESANE à l'INSEE, ainsi que sur l'interrogation des responsables des SSM et des pôles sectoriels, au moyen d'un questionnaire diffusé par la mission, et lors des entretiens.

Il en ressort tout d'abord la difficulté de procéder, à ce stade, à un chiffrage détaillé et exhaustif. Trop d'éléments sont encore incertains, qu'il s'agisse de la décentralisation de certains processus des EAE actuelles, de la répartition des tâches entre l'INSEE et les SSM, ou encore de la configuration du futur système de traitement unique.

Pour autant, dans la mesure où un certain nombre d'options majeures peuvent être considérées comme acquises, il ne faut pas renoncer à se prononcer sur l'ordre de grandeur des gains envisageables.

On peut synthétiser les sources de gains de productivité en partant de l'impact des orientations évoquées précédemment, sur les différentes composantes du système de statistique structurelle d'entreprise.

6.2.1 - Les aspects spécifiques aux EAE

Pour les EAE, qui représentent 152 ETP, l'essentiel est la **forte réduction du temps moyen de traitement des questionnaires collectés**, sous l'effet de plusieurs facteurs.

i) La **réduction du nombre de variables collectées dans chaque questionnaire** :

- elle proviendra d'abord du *passage aux sources administratives* pour les données comptables, sociales (et douanières) ; cela représente une suppression de l'ordre de 35 à 60 % des cases (20% seulement pour l'EAE construction, où le nombre de cases est exceptionnellement élevé, de l'ordre de 400, contre 200 à 250 en moyenne) ;
- à cela s'ajoutent, pour le tronc commun, la *suppression des doublons avec les enquêtes de branche* et, surtout, *pour les volets sectoriels, des possibilités de simplification importantes* des questions actuelles (réduction d'un tiers en moyenne, de 55% pour la construction) ;
- au total, *le nombre de variables par questionnaire devrait diminuer d'au moins 50%, et souvent des deux tiers* ; il va de soi que la réduction du temps de traitement sera moindre, du fait de l'existence de coûts fixes pour chaque dossier ;

ii) Au delà de cet aspect quantitatif, il convient de tenir compte des **effets qualitatifs du recentrage des futures EAE** : une enquête ciblée sur un nombre plus restreint de variables, et éventuellement exprimée dans un langage plus proche des entreprises (nomenclature de produits, au lieu de branches), devrait susciter des réponses plus fiables, diminuant ainsi la fréquence des erreurs de réponse à redresser.

iii) La **réduction du pourcentage de questionnaires remontant en traitement manuel** devrait également être obtenue par :

- un *réglage plus fin des procédures de contrôle qualification redressement (CQR)* pour éviter un taux excessif de signalement ;
- la *priorité aux contrôles agrégés*, avec retour aux dossiers individuels seulement en cas d'anomalie.

iv) Accessoirement, on peut signaler la **suppression de certains traitements jugés trop peu fiables** (par exemple, tri par taille de certaines classes en niveau 700, dont les effectifs sont trop faibles pour permettre une désagrégation).

Ces divers éléments spécifiques aux EAE, devraient (indépendamment des facteurs d'organisation générale qui seront évoqués plus loin), entraîner une forte diminution du *temps moyen de traitement par questionnaire collecté*.

En revanche, il n'y a pas lieu de tabler sur une réduction du *nombre total de questionnaires collectés*. Pour ne pas dégrader la qualité des statistiques, on peut retenir une hypothèse d'échantillon total globalement constant, ce qui n'exclut évidemment pas d'améliorer certaines techniques de sondage, notamment pour les petites entreprises (cf. § 5.2).

6.2.2 - Les aspects spécifiques aux autres composantes de la statistique structurelle

i) Pour ce qui concerne *SUSE et SIE* (27 ETP) :

- la fusion de ces deux processus avec les EAE, dans le cadre d'un système unique, devrait entraîner là aussi un gain important par rapport à la situation actuelle où les données relatives à certaines entreprises échantillonnées peuvent être examinées jusqu'à 4 fois (cf. supra § 4.3.1) ;

- dans cette rubrique, il faut toutefois mentionner les coûts liés au nouveau répertoire statistique (cf. § 4.3.2), mais ceux-ci ne devraient pas obérer le bilan globalement très positif de l'opération.

ii) Pour ce qui concerne *LIFI* (19 ETP) et le traitement des groupes, il faut là aussi tenir compte de plusieurs éléments en sens contraires :

- la possibilité de remplacer l'enquête LIFI actuelle *sur le contour des groupes*, par les fichiers administratifs de la DGI (cf. supra § 5.1.2) ;

- la nécessité de lancer une nouvelle enquête annuelle *sur les flux économiques des groupes* (EAG), à partir d'un échantillon plus restreint, compris dans le champ de compétence DGE (cf. § 5.1.4) ;

- le bilan global de ces éléments peut se traduire par un solde positif en nombre d'emplois, mais par un déficit non négligeable en termes de qualifications.

A cela s'ajoutera la nécessité de dégager des ressources pour *les travaux de profilage sur les plus grands groupes*. Aucune décision n'a toutefois été prise sur le volume d'effectifs qui pourrait être affecté à ces opérations.

iii) Enfin, pour ce qui concerne *les enquêtes annuelles de branche et les enquêtes thématiques* (17 + 75 ETP) :

- des gains de productivité sont à attendre d'un meilleur partage des rôles entre les différents services, notamment dans une perspective de polyvalence accrue (cf. § 4.4) ;

- en revanche, on ne peut guère escompter de réduction de la taille des enquêtes ; les synergies avec les EAE ont été prises en compte dans le volet correspondant à celles-ci ;

- pour ce qui est des enquêtes de branche, il faut tenir compte de la perspective de reprise, par l'administration, des travaux effectués par les organismes professionnels ;

- enfin, pour les enquêtes thématiques, il faut tabler sur le maintien d'une demande très soutenue, notamment de la part des instances communautaires.

6.2.3 - Les effets généraux sur l'organisation des tâches

Au delà des aspects spécifiques à telle ou telle composante du SSE actuel, il faut tenir compte d'un effet global important en termes de meilleure organisation des tâches des agents :

- dans le temps : en libérant les futures EAE des contraintes de calendrier inhérentes aux données comptables, on contribue à un enchaînement plus fluide des différents travaux (enquêtes thématiques, EAE, données administratives), et à la réduction des temps morts dans l'année ;
- dans l'espace : la centralisation d'une partie des processus et la réduction du nombre de maîtres d'œuvre (cf. § 4.1), permettent d'obtenir des économies d'échelle et des synergies appréciables dans les équipes.

6.2.4 - L'impact global

Au vu de ces différents éléments, la mission de réingénierie considère comme plausible *une réduction de l'ordre de 50% des moyens affectés au périmètre de RESANE.*

Il faut souligner :

- que cette évaluation reste dépendante des choix techniques qui restent à préciser dans nombre de domaines, ainsi que de la répartition finale des compétences qui sera agréée collectivement par l'INSEE et les SSM ;
- et, surtout, qu'il ne s'agit là que de gains *potentiels*, dont la réalisation concrète sera largement conditionnée par la capacité à former et à requalifier les personnels concernés, et à les associer pleinement à la réorganisation, dans le cadre du dialogue social.

Paris, le 29 juillet 2005

Philip DANE, inspecteur général des finances

Philippe FOLLENFANT, ingénieur en chef des mines

Roland STUTZMANN, contrôleur général économique et financier

ANNEXES



ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION DE REINGENIERIE

Opérations de réingénierie proposées pour la campagne 2005

7 - Les enquêtes de masse de l'INSEE - le système statistique d'entreprise

Le système statistique d'entreprise produit des statistiques structurelles et infra-annuelles, relatives à des informations fiscales (BIC, BNC) et sociales (DADS) des entreprises. La production de statistique s'organise sous l'égide du Conseil National de l'Information Statistique qui assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques et coordonne les travaux et enquêtes statistiques des services publics (toute opération retenue répond à un besoin d'intérêt général, ne fait pas double emploi et s'insère dans les objectifs à moyens termes définis pour le domaine étudié.

Proposition de réingénierie :

Pour les entreprises :

- diminuer visiblement leur charge statistique en substituant à une partie des enquêtes annuelles les informations collectées par l'administration.
- Instaurer un correspondant statistique unique pour certaines grosses unités
- Instaurer un système permettant de répondre en ligne aux enquêtes,

Pour les usagers :

- rapidité de disponibilité par rapport à leur date de production
- pertinence en incorporant davantage les groupes d'entreprises
- cohérence par un rapprochement plus intense des statistiques conjoncturelles et structurelles.

Pour l'INSEE :

- réexamen du partage actuel de la production statistique entre l'INSEE et les différents services statistiques ministériels,
- optimiser la coopération pratique avec les administrations collectrices,
- concevoir une nouvelle organisation interne des processus productifs,
- assurer une formation en profondeur à l'issue de la réingénierie.
- Anticiper les résistances au changement des 2 directions régionales concernées.

La refonte du système doit également permettre à la France de satisfaire des obligations européennes (règlements sur les statistiques structurelles et sur les unités statistiques.

ANNEXE 2

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

INSEE

Direction générale

- Jean-Michel CHARPIN, directeur général

Secrétariat général

- Olivier PERRAULT, secrétaire général

- Pascal RIVIERE, chef du département applications et projets

Direction des statistiques d'entreprises

- Jean-Marc BEGUIN, directeur

- Emmanuel RAULIN, chef du département système statistique d'entreprises

- Raoul DEPOUTOT, directeur du programme RESANE

- Dominique FRANCOZ, division synthèse des statistiques d'entreprises

- Benjamin CAMUS, chef du département des activités tertiaires

- Michel EURIAT, chef de l'unité Répertoire et démographie des entreprises

- Marielle PRIME, responsable de la section SIE

- Marie Françoise PARENT, responsable de la section SUSE

Direction des statistiques démographiques et sociales

- Olivier MARCHAND, chef du département de l'emploi et des revenus d'activité

- Marie-Christine PARENT, division exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus

Direction des études et des synthèses économiques

- Maryvonne LEMAIRE, chef du département des comptes nationaux

Direction coordination statistique et relations internationales

- Jean Pierre PUIG, directeur

Direction régionale des Pays de Loire

- Pierre MULLER, directeur régional

- Philippe CHATAIGNON, chef du service statistique « entreprises »

- Philippe PIROT, chef du pôle SUSE

- Brigitte MICHEL, chef du pôle enquêtes structurelles services

- Frédérique MERCIER, , pôle enquêtes structurelles, responsable division A

- Micheline HENRIET, pôle enquêtes structurelles, responsable division B

- Nathalie CLOAREC, pôle enquêtes structurelles, analyse et diffusion des résultats

Direction régionale de Midi-Pyrénées

- Magali DEMOTES-MAINARD, directrice régionale

Direction régionale de Poitou-Charente

- Sylvie MARCHAND, directrice régionale

- Sylvie MERLIERE, responsable du pôle groupe d'entreprises (LIFI)

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE (CNIS)

- Yvonick RENARD, représentant du MEDEF, membre du bureau du CNIS

SERVICES STATISTIQUES MINISTERIELS

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :

Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

- Yves ROBIN, chef de service
- Jacques FERET, chef du Centre d'études statistiques de Caen
- Béatrice MAUBRAT, chef du bureau de la méthodologie statistique

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales :

Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

- Virginie MADELIN, chef de service
- Renan DUTHION, sous-direction des industries agricoles et alimentaires au SCEES

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer :

Service des études, des statistiques et de la prospective (SESP)

- Emmanuel RAOUL, chef de service
- Michel BARGE, sous-direction de l'observation statistique de la construction
- Guy ENJALBERT, bureau SC2, statistique entreprises de construction
- Benoît PENTINAT, bureau SC2, statistique entreprises de construction
- Jean-Marie SAUNIER, sous-direction de l'observation statistique des transports
- Christine RAOUL, bureau ST2 statistique entreprises de transport

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Service de l'application

- Maxime GAUTHIER, sous-directrice de la gestion de la fiscalité professionnelle (P)
- Gilles ROCHE, chef du bureau P1
- Thierry DUFANT, chef du bureau M1
- Jonathan BOSREDON, chef du bureau M2
- Raynald GIVERNE, adjoint au chef du bureau M2

Direction des grandes entreprises

- Marc EMPTAZ, directeur divisionnaire, coordination des ressources et contrôle de gestion
- Hervé POUYANNE, inspecteur principal

BANQUE DE FRANCE

- Gérard KREMER, directeur-adjoint conjoncture
- Mireille BARDOS, responsable du service de l'observatoire des entreprises
- Pierre SICSIC, direction de la balance des paiements

ANNEXE 3

TABLEAU D'ENSEMBLE DE LA STATISTIQUE STRUCTURELLE

	SSM et pôles sectoriels							Hors SSM				TOTAL
	COMM	SERV	INDUST	IAA	TRANSP	CONSTR	Total SSM	LIFI	SUSE	SIE	Hors SSM	
EFFECTIFS												
PRODUCTION toutes enquêtes												
<i>Effectifs concernés : total</i>	ns	ns	120,0	52,0	27,0	52,0	ns					
ETP total			112,5	32,7	23,6	48,3						
<i>dont: hors gestionn. (encad, secr, inf)</i>			22,0	18,0	18,0	20,0						
ETP hors gestionn. (encad. sec. inf.)			21,3	17,4	13,5	19,5						
<i>dont gestionnaires toutes enq.</i>			98,0	16,0	9,0	32,0						
ETP gestionnaires			91,2	15,3	8,3	28,8						
STATISTIQUE STRUCTURELLE												
<i>Effectifs concernés : total</i>	51,0	69,0	90,0	24,0	14,0	15,0	263,0	21,0	20,0	23,0	64,0	327,0
ETP stat. structurelle	49,1	64,8	84,1	19,3	12,6	13,2	243,1	19,0	19,0	8,0	46,0	289,1
<i>dont: hors gestionn. (enc+sec+inf...)</i>	20,0	24,0	16,0		5,0	5,0						
ETP hors gestionn. (encad. sec. inf.)	15,9	23,5	15,9	7,3	4,9	4,0	71,5					
<i>dont: gestionnaires</i>	36,0	45,0	74,0		9,0	10,0						
ETP gestionnaires	33,3	41,3	68,2	9,5	7,7	9,2	169,2		12,0			
ENQ. ANN. D'ENTREPRISES (EAE)												
<i>Effectifs concernés : total</i>	49,0	69,0	38,0	10,0	14,0	14,0						
ETP total	36,6	48,3	35,4	9,1	12,6	9,7	151,7					
<i>dont: hors gestionnaires</i>	17,0	24,0	7,0		5,0	5,0						
ETP hors gestionn. (encad. sec. inf.)	10,6	17,4	6,7	4,5	4,9	2,7	46,8					
<i>dont: gestionnaires</i>	36,0	45,0	31,0		9,0	10,0						
ETP gestionnaires	24,9	31,0	28,7	4,6	7,7	7,0	103,9					
ENQ. ANNUELLES DE BRANCHES												
<i>Effectifs concernés : total</i>	ns	ns		11,0	ns	ns						
ETP total	ns	ns	10,6	5,9	ns	ns	16,5					
<i>dont: hors gestionnaires (ETP)</i>	ns	ns	2,0	1,6	ns	ns	3,6					
<i>dont: gestionnaires (ETP)</i>	ns	ns	8,6	4,3	ns	ns	12,9					
ENQ. THEMATIQUES												
<i>Effectifs concernés : total</i>	44,0			3,0	0,0	14,0						
ETP total	12,3	16,5	38,1	4,3	0,0	3,5	74,7					
<i>dont: hors gestionnaires (ETP)</i>	4,0	6,2	7,2	1,2	0,0	1,3	19,9					
<i>dont: gestionnaires (ETP)</i>	8,3	10,3	30,9	3,1	0,0	2,2	54,8					

	COMM	SERV	INDUST	IAA	TRANSP	CONSTR	Total SSM	LIFI	SUSE	SIE	Hors SSM	TOTAL
QUESTIONNAIRES												
TOUTES ENQUETES <i>nombre pondéré (SESSI)</i>	ns	ns	138 910 76 296									
STATISTIQUE STRUCTURELLE <i>nombre pondéré</i>	48 890	65 500	78 810 57 126	18 100	11 200	14 350	213 850	26 000	0	0	26 000	239 850
ENQ. ANN. D'ENTREPRISES (EAE) <i>nombre Q papier (QP) : moyenne</i>	42 890	48 500	24 000	4 500	11 200	12 500	143 590					
<i>année pleine</i>	48 760											
<i>année creuse</i>	37 020											
<i>nombre pondéré</i>			24 000									
<i>nombre données individuelles (DI)</i>	51 000	76 500	24 000	20 000	16 300	19 200	207 000					
ENQ. ANNUELLES DE BRANCHES <i>nombre pondéré</i>	0	0	12 000 7 200	9 700	0	0	21 700					
ENQ. THEMATIQUES <i>nombre pondéré</i>	6 000	17 000	42 810 25 926	3 900	0	1 850	48 560					
QUESTIONNAIRES / ETP												
STATISTIQUE STRUCTURELLE questionnaires / effectif total questionnaires / gestionnaires												
ENQ. ANN. D'ENTREPRISES (EAE) questionnaires / effectif total questionnaires / gestionnaires <i>DI EAE / gestionnaires ETP</i>	1 172 1 722 2 048	1 004 1 565 2 468	678 836 836	495 978 4 348	889 1 455 2 117	1 289 1 786 2 743	947 1 382 1 992					
ENQ. ANNUELLES DE BRANCHES questionnaires / effectif total questionnaires / gestionnaires <i>quest. pondérés / gestionnaires</i>	0	0	1 132 1 395 837	1 644 2 256	0 0	0 0	1 315 1 682					
ENQ. THEMATIQUES questionnaires / effectif total questionnaires / gestionnaires <i>ET nbre pondéré / gestionn. ETP</i>	488 723	1 030 1 650	1 124 1 385 839	907 1 258	0 0	529 841	650 886					

NOTES :

SSM, POLES SECTORIELS ET AUTRES SERVICES :

COMM: pôle de Toulouse+section EAE à la DG. SERV: pôle de Nantes+section EAE à la DG. IND: CES de Caen. IAA: SDIAA de Toulouse (+prorata ETP des 18 correspondants IAA en SRSA pour les enq. thémat.). TRANSP et CONST: effectifs SESP seul (yc 4 vacataires), hors cellules statistiques régionales et centres techniques. LIFI: pôle de Poitiers. SUSE: pôle de Nantes+section SUSE à la DG. SIE: section SIE+RSP dans les divisions sectorielles.

EFFECTIFS :

Compte tenu de la polyvalence de la plupart des services, les effectifs "concernés", c'est-à-dire appartenant à l'unité participant à la statistique structurelle, sont parfois très supérieurs aux ETP représentant la charge de travail directement imputable à la statistique structurelle, ou à ses différentes composantes (EAE, EAB, ET).

Production : pour IND, seuls sont pris en compte les services de production du CES de Caen, à l'exception des autres unités SESSI affectées à la méthodologie ou à l'informatique.

Pour chaque type de production, les effectifs sont ventilés entre gestionnaires (assurant notamment le traitement des questionnaires) et autres (encadrement, secrétariat, informatique...).

QUESTIONNAIRES :

Nombre pondéré : évaluation faite par le SESSI pour tenir compte du temps relatif de traitement, sur la base de 1 EAE = 1

QP : nombre de questionnaires papier, en dehors des petites entreprises obtenues en source fiscale. Pour COMM : moyenne année pleine (48 760) et année creuse (37 020).

DI : données individuelles d'entreprises = QP +petites entreprises obtenues par source fiscale (SF) Détails : pour COMM, 51000= données 2004 (20730QG+16290QS+17000SF). Pour SERV : 75 000=16 500QG +32 000QS +28 000SF. Pour IAA : 20 000= 4 500 QG +500 Q petites coopératives en moyenne annuelle(2 500 tous les 5 ans) +15 000SF

ANNEXE 4

PLAN DE SONDAGE DES EAE

PLAN D'ENQUÊTES

V5 MàJ 29/07/2005

Remarques préliminaires

Les années sont celles sur lesquelles ont porté les enquêtes (=année de réalisation d'enquête -1)

Pour permettre les comparaisons les chiffres pris en compte sont les chiffres de lancement d'enquête

Enquête **Industrie**
 Exhaustif Sondage Questionnaire 2002 2003 2004

>=20 salariés ou > 5 M€ CAHT	X	QG		24 000	24112
stratégie "petites entreprises"					
Total enquête+sondage				24 000	24112
Total entreprises				150 000	

MaJ 14/07/2005

Enquête **Agriculture**
 Exhaustif Sondage Questionnaire 2002 2003

>=20 salariés ou > 5 M€ CAHT	X	QG		3 000	
>=10 salariés ou 38 m€ de CAHT (coopératives)	X	QG			
stratégie "petites entreprises"	alterné	QG		1 500	
Total enquête+sondage				4 500	
<i>petites entreprises hors champ</i>				10 000	
Total entreprises				13 000	

MaJ 14/07/2005

Enquête

Commerce

Exhaustif Sondage Questionnaire Année N Année N+1
détail gros
2002 2003

>=50 salariés ou > 38 M€ CAHT	X	QG	24 070	20 730	
>=20 salariés (ou 50 dans 7 secteurs)		X QG			
>=10 salariés		X QS	24 690	16 290	
< 10 salariés		X Source fiscale	17 000	17 000	
Total enquête+sondage			65 760	54 020	
<i>Total enquête seule</i>			48 760	37 020	
Total entreprises			500 000	160 000	

MaJ 14/07/2005

Enquête

Services

Exhaustif Sondage Questionnaire Année paire Année impaire
immobilier+ services aux
services aux entreprises +
particuliers gdes entr
(2002) immo serv
part (2003)

Grandes entreprises	X	QG	3 792	4 500	
>=30 salariés ou > 5 M€ CAHT	X	QG	9 292	12 000	
<30 salariés		X QS	28 374	32 000	
<30 salariés		X Source fiscale	28 000	28 000	
Total enquête+sondage			69 458	76 500	
<i>Total enquête seule</i>			41 458	48 500	
Service aux entreprises				364 234	
Immobilier+services aux partic.			361 707		
Total entreprises			733 445	730 000	

MaJ 14/07/2005

Enquête

Transports

Exhaustif Sondage Questionnaire Année paire Année impaire
2002 2003

Entreprises >= 20 sal. ou CAHT > 3 M€ *	X	QG	9 200	10 200	
Entreprises >= 6 sal. ou CAHT > 800 k€		X	QG		
Entreprises < 6 sal. et CAHT < 800 k€	X	QS	1 000	1 000	
Entreprises < 6 sal. et CAHT < 800 k€		X	source fiscale	5 100	5 100
			Source fiscale**		5 300
			15 300	16 300	
<i>Total enquête seulet</i>				11 200	
<i>partie sondée</i>				68 429	
Total entreprises				79 629	

MaJ 14/07/2005

* evt extension < 20 salariés selon secteurs

** en complément pour couvrir les non-répondants

Enquête

Construction

Exhaustif Sondage Questionnaire Année paire Année impaire
2002 2003

Entreprises >= 20 sal. ou CAHT > 15 M€ *	X	QG		10 000	
Entreprises >= 20 sal. ou CAHT > 15 k€		X	QG		
Entreprises < 20 sal. et CAHT < 15 M€		X	QS		1 500
Entreprises < 10 sal. et CAHT < 800 k€		alterné	QS		1 000
			Source fiscale		5 414
			0	17 914	
<i>Total enquête seulet</i>				12 500	
<i>partie sondée</i>					
Total entreprises				332 877	

MaJ 14/07/2005

* evt extension < 20 salariés selon secteurs

Total

Entreprise enquêtées ou sondées		193 234	
<i>dont Entreprises enquêtées</i>		137 720	
Total entreprises du champ (avec commerce de gros)		1 465 506	13,19%
Total entreprises du champ (avec commerce de gros+détail)		1 965 506	

MaJ 14/07/2005